

"L'Écho Québriacois"



Juillet 2014

Bulletin d'informations communales - N°25



quebriac.fr



MENUISERIE GENERALE

BOIS - ALU - PVC - MIXTE

Alain MAIGNÉ

- TOUTES OUVERTURES
- CLOISONS SECHES
- AGENCEMENT
- CUISINES & BAINS
- PLACARDS



NEUF & RENOVATION

Chipié, 35190 QUEBRIAC

Tél/Fax : 02 99 68 15 87 - 06 78 96 02 99

*l'Arbre
en Bois*

Crêperie

*Formule du jour
le midi en semaine*

12, rue de la Liberté • 35190 QUÉBRIAC
02 23 22 04 50



Electricité Générale

Z.A. ROLIN 35190 QUEBRIAC

www.lebreton-electricite.fr

02.99.68.06.74

contact@lebreton-electricite.fr

06.62.50.26.95



PLOMBERIE

Quéré

INSTALLATIONS SANITAIRES - DÉPANNAGE
Neuf & Rénovation

La Vectais, 35190 Québriac

02 99 45 54 02 - 06 69 47 61 61

Jean-Luc CLOLUS



*Le Savoir-faire
depuis
3 générations*

Couverture
Zinguerie
Réfection Cheminée

"Le Frais Vallon" - 35190 QUÉBRIAC / 02 99 68 01 17



SARL ROUAULT

Travaux forestiers et vente de bois de
chauffage

22 RUE DOCMAEL
35190 TREVERIEN

Tel 0299456067

Fax 0299456246

Chaudières Bois
Solaire thermique / photovoltaïque
Plomberie générale
VMC double flux

HP énergétique

Plombiers Chauffagistes bois / solaire

La haute performance, l'éthique en plus !

QUÉBRIAC ● Tél / Fax : 02 99 13 28 94 ● www.hpenergetik.fr

SOMMAIRE

	Le mot du maire.....	3
	Vie communale.....	4-9
	La Forêt communale Modification du P.L.U. Chasse aux œufs Classe 4 L'Arbre en Bois Valorisation de notre patrimoine naturel La reforma des rythmes scolaires	
	Point de vue.....	10
	Communauté de Communes.....	10
	L'AGECLIC	
	Regards.....	11-12
	Les séances du Conseil Municipal.....	13-22
	Bâtiments et biens communaux Voirie et réseaux Urbanisme Affaires scolaires Administration générale Intercommunalité Divers Finances Budget primitif 2014	
	Une page d'histoire.....	23-25
	Les Missionnaires natifs de Québriac	
	Vie sociale.....	26-27
	Les après-midi récréatifs La livraison du village du Courtil Noë Le CCAS de Québriac Hommage aux Mamans	
	École.....	28
	L'école en sortie...	
	Bibliothèque.....	29
	Vie Associative.....	30-38
	Le Cercle d'Ille-et-Rance Les Touch'à Tout Mairie de Québriac Ensemble contre la Muco Queb'Rando Halte garderie Comité des fêtes du Grand Bois Badaboum La ludothèque Au Bois des Ludes Le club du 3 ^e âge Crèche de Québriac C.A.T.M. Étoile sportive Québriacoise Les associations communales	
	Renseignements utiles.....	39

Le Mot du Maire



Après les tribulations de la campagne, voici venu le temps de l'engagement dans le nouveau mandat. Le « gouvernement » de Québriac s'est mis en place, et repris tout de suite les dossiers lourds : habitat adapté, rythmes scolaires, cantine, chantier église, forêt. Avec sérieux, rigueur, sans bla bla.

Les commissions ont commencé leur travail tout aussi rapidement. Plusieurs personnes nous ont questionnés à raison sur l'ouverture des commissions communales aux québriacois non élus. Cela se fera progressivement, chaque commission étant responsable de la manière dont se fera l'ouverture.

Il faut maintenant se rassembler pour faire avancer nos projets. Chacun le sait, les temps à venir seront difficiles. La réduction continue des dotations d'état, de 10 à 12 000 euros chaque année pendant 4 ans, va peser lourdement sur le budget de fonctionnement. C'est une ponction énorme sur notre budget. Que restera-t-il pour financer les investissements, compte tenu de plus d'un endettement important ?

Il ne sert à rien de pleurnicher. Il faut plutôt se mobiliser.

A Québriac, nous avons de nombreux atouts. Une commune jeune, des équipements récents dont la charge de maintenance ne sera pas trop lourde à court terme, des espaces disponibles à l'habitat à court et moyen terme, des espaces naturels globalement bien suivis, à mieux valoriser, un projet éolien qui, avec son intérêt écologique, devrait apporter une compensation aux diminutions de dotations etc., et surtout, **j'en suis persuadé, la ferme volonté de travailler ensemble pour le bien commun.**

Votre ECHO prendra progressivement un visage nouveau, sans révolution, mais avec une ferme volonté de le faire évoluer vers un outil de communication plus proche des québriacois, de leurs préoccupations, du travail des élus. Qu'il mette plus en valeur ce que nous sommes.

Encore plus « Votre » Echo.

Bonnes vacances

*Le Maire,
Armand Châteaugiron.*

MAIRIE
5, rue de la Liberté
35190 QUÉBRIAC
02 99 68 03 52
mairie@quebriac.fr
www.quebriac.fr

Directeur de publication :
Armand Châteaugiron
Impression : Imp. atimco  IMPRIM'VERT 



La Forêt communale

Que nous soyons chasseur, cavalier, jogger, randonneur, cueilleur de champignons, adepte du VTT ou amoureux de la nature, nous ne pouvons nous résoudre à voir certaines parties de notre forêt ainsi abimées. La forêt que nous aimons, il faudra pourtant de longues années avant qu'elle ne soit réhabilitée dans son intégralité.

La forêt communale de Québriac, gérée par l'Office National des Forêts (ONF) s'étend sur près de 84 hectares en un seul tenant, divisée en neuf parcelles forestières bien délimitées, constituées sur des pâtures communales à partir des années 1970. Les sols y sont jugés peu fertiles. C'est une forêt de production de bois d'œuvre résineux et feuillus.

Plusieurs essences s'y développent. L'épicéa de Sitka d'abord, variété d'origine américaine à croissance rapide qui s'acclimate bien sur les terres pauvres, est largement utilisé lors des boisements des années 1970. Elle représente à elle seule 42 % de la surface, soit 33 hectares. Pour le reste, le pin maritime, le châtaigner et plus marginalement le merisier et le chêne rouge d'Amérique côtoient des taillis de feuillus.

Au printemps 2010, l'ONF constate un dépérissement et la mort des épicéas de Sitka dans certaines parcelles. Les arbres sont victimes d'un insecte, le dendroctone (voir encadré), prédateur qui attaque uniquement les arbres adultes et qui décime certaines parcelles. Près de 25 % des pins sont touchés.

Pour tenter d'enrayer le développement du parasite, l'Office National des Forêts préconise des mesures radicales : réaliser des coupes rases sur les parcelles touchées et pour l'avenir combattre le dendroctone par l'introduction d'un prédateur naturel qui permettra à terme de réguler les populations. Les arbres abattus, il conviendra d'attendre deux ou trois années afin de favoriser la reconstitution naturelle puis la compléter par des travaux de plantation.



Au mois de juin 2010, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces préconisations. Aucune autre solution n'apparaissant possible, la municipalité approuve à l'unanimité la coupe des parcelles infectées et la vente du bois abattu. Malheureusement, ces premières décisions se révèlent insuffisantes et pour les mêmes raisons de nouvelles coupes rases sanitaires d'épicéas de Sitka sont décidées lors de la séance du conseil du 29 juin 2012.



Le bilan financier : La mise en exploitation des trente-trois hectares de pins de Sitka est intervenue prématurément. Près de 25 % des surfaces n'ont généré aucun revenu ou presque. L'ONF a toutefois vendu près de 6700 mètres cubes de pin pour un montant total de 250 183 €.

Cette somme a servi ou servira à la rémunération de l'ONF au titre des « frais de garderie » pour la gestion du massif forestier, au remboursement des prêts contractés pour la création de la forêt et couvriront enfin les frais de reboisement des parcelles infestées qui à eux seuls sont estimés à plus de 132 000 € (33 ha x 4000 €). Au total, d'un point de vue strictement comptable, la commune n'aura tiré aucun revenu de cette opération. Elle n'aura pas subi de perte financière directe non plus mais indirectement par la coupe d'arbres non arrivés à maturité et plutôt vendus en bois à palettes qu'en bois d'oeuvre. Il convient toutefois de conclure sur ce point en mentionnant que par le remboursement de ses dettes, la commune s'assure pour l'avenir les revenus générés par plus de vingt hectares de pin maritime, dont les recettes viendront en totalité dans ses caisses.

L'avenir

Lors de la séance du 28 janvier 2011, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le nouveau plan d'aménagement forestier proposé par l'Office National des Forêts pour la période 2011-2025. Il s'agira d'abord de reboiser avec, compte tenu de la qualité des sols, deux essences, le pin maritime et le pin de Sitka. Le temps nécessaire à la croissance de cette nouvelle génération, avant qu'elle ne soit elle-même sujette aux attaques du dendroctone permettra à



son prédateur de s'installer et de développer les populations nécessaires à la régulation naturelle du parasite.

Sans perdre de temps et après avoir laissé le temps à la forêt de se régénérer, la commune a lancé un appel d'offres courant 2013 pour le nettoyage et le reboisement des premières parcelles. Il n'a reçu aucune réponse. Un nouvel appel d'offres est en cours dans le cadre d'une programmation pluriannuelle qui s'étalera sur les six années à venir.

Au-delà, ce plan nous impose de compléter le dispositif de desserte de la forêt par empiérement de la route forestière des Landes sur 450 mètres. Ces travaux la commune en a obtenu la prise en charge financière par l'entreprise qui exploitera la zone de développement de l'éolien.

Ce projet porte sur cinq éoliennes implantées sur le territoire de notre commune dont trois le seront dans la forêt. Un défrichage devra être opéré à leur pied sur un rayon de vingt-cinq à trente mètres soit une emprise au sol d'environ 2500 mètres carrés par machine. De plus les pare-feux devront être élargis d'environ un mètre cinquante, ce qui représente 6000 mètres carrés de forêt supplémentaires. L'ensemble de ces travaux conduira donc à des défrichements d'une surface totale de 1,3 hectare. Cette mesure sera compensée par la plantation d'une superficie de deux à quatre fois supérieure qui bénéficiera du Régime Forestier.

Partie intégrante de notre patrimoine, la forêt est à la fois un espace naturel vivant, fragile⁽¹⁾, garant du maintien et du développement de la biodiversité et un espace d'activité économique à part entière, exploité dans l'intérêt de tous les québriacais.

Le dendroctone

Petit scarabée noir de moins d'un centimètre de long, ce ravageur s'attaque aux épicéas de sitka adultes. La femelle pond ses œufs sous l'écorce. Les larves s'y développent et rongent les vaisseaux qui conduisent la sève en provenance des racines, provoquant en moyenne dans les deux ans la mort de l'arbre infesté.

Ce prédateur est connu en France depuis la fin du XIXème siècle mais son arrivée est récente en Bretagne, moins d'une dizaine d'années. Ses attaques sont inquiétantes.



Dendroctone image provenant de Maja Jurc, Université de Ljubljana, Bugwood.org

⁽¹⁾ La forêt de Québriac est un « espace privé communal » (comme le moulin de Rochetaïn) interdit d'accès sans autorisation. Seuls les sentiers piétonniers qui entourent la forêt sont accessibles à tous, hors véhicules à moteur. La commune a porté plainte dernièrement contre l'organisateur de la rave party du 20 et 21 avril. Celui-ci a été condamné à 2000 euros d'amende.



Modification du P.L.U.

La commune de Québriac a décidé de procéder à une **modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**.

La modification simplifiée n° 1 envisagée a pour objet la correction de 2 erreurs matérielles :

La première correction matérielle porte sur un des objets de la modification du P.L.U. approuvée le 25 octobre 2013 (évolution d'une partie du secteur UL en un secteur 1AU). Cette erreur matérielle est essentiellement due à une mise à jour du cadastre suite à l'acquisition par la commune d'une partie de l'emplacement réservé n° 12. Le nouveau cadastre a seulement été pris en compte pour l'élaboration de l'orientation d'aménagement. La limite Est de la zone 1AUe est donc différente entre l'orientation d'aménagement et le zonage. Le plan de zonage est donc corrigé afin de prendre en compte les limites de la nouvelle orientation d'aménagement. Cette modification de tracé augmente la surface de la zone 1AUe d'environ 450 m².

Une autre erreur matérielle a été constatée dans le hameau de la Pivaudière – les Rondes avec une construction non agricole laissée en zone Agricole lors de l'élaboration du P.L.U. Lorsque le P.L.U. a été approuvé le 13 juillet 2007, le cadastre n'était pas totalement à jour. Aujourd'hui, le cadastre mis à jour fait apparaître une construction qui a un classement inadéquat au niveau du hameau la Pivaudière – les Rondes. Cette construction ne pourra pas évoluer (déclaration de travaux, permis de construire). Afin de remédier à cette erreur de tracé et afin de régulariser cette situation et rendre le zonage équitable pour chaque habitant, il est souhaitable d'intégrer clairement cette construction dans la zone Nr voisine.

Le dossier peut être consulté en mairie jusqu'au 6 septembre 2014 aux heures d'ouverture du secrétariat.

Un registre de concertation est à la disposition du public.

Chasse aux œufs

Le 21 avril dernier, les enfants de la commune se sont réunis pour la traditionnelle chasse aux œufs. Plus d'une soixantaine d'enfants étaient répartis en 2 groupes, accompagnés de leurs parents. Merci aux associations locales* pour leur participation et une pensée à Francis initiateur de cet événement.

*A.P.E, E.S.Q, Badaboum, Québriaquad, Cercle d'Ille et Rance, Comité des fêtes de Grand Bois, Le club des Aînés, ACPG-CATM, Courir à Tinténiac-Québriac, Québriac-Marpod, Entente Québriacoise, le P'tit Plus et la municipalité.

Classe 4

Samedi 11 octobre 2014

Rendez-vous pour la photo, place de la mairie à 11 h.
Vin d'honneur salle de la nouasse.
Suivi du repas.

Personnes à contacter :

M^{me} Maryvonne Verger 02 99 68 08 60

M^{me} Evelyne Berthier 02 99 68 11 18

M. Yves Thebault 02 99 68 09 20

L'arbre en Bois

Crêperie

Après une bonne année de fermeture, notre restaurant a rouvert ses portes. Une crêperie plus précisément, à l'enseigne de *L'Arbre en Bois*.



C'est un couple de Québriacois, Sophie et Athman, qui ont repris le restaurant.

L'Arbre en Bois vous accueille tous les midis, ainsi que les vendredi soir, samedi soir et dimanche soir.
Fermeture : le mercredi

Le midi en semaine : Formule à 12 euros
Entrée + Plat + Dessert + café

L'Arbre en Bois : Tél. 02 23 22 04 50
12, rue de la Liberté - 35190 Québriac



Valorisation de notre patrimoine naturel

Promenons-nous dans les bois...

Ouverture d'un groupe de travail

La commune de Québriac jouit d'un patrimoine naturel important, 2072 ha dont 185 ha de bois, 161 ha de landes et 25 ha d'étangs.

On y retrouve des espaces naturels privés communaux comme le site du moulin à rochetain, ou l'ancienne carrière à ciel ouvert derrière l'étang des noës... Des tourbières qui accueillent une flore particulière (...) le canal d'Ille et Rance... (Liste non-exhaustive).

Bien sûr de nombreux chemins balisés, entretenus permettent de découvrir notre commune dont 30 kilomètres sont inscrits au plan départemental d'intérêt de petite randonnée (PDIPR). La Fédération Française de randonnée Pédestre ne s'y est pas trompée car elle a inscrit dans son topo-guide le circuit de l'étang des noës.

Un travail débuté voici un an avec le Groupement d'Intérêt Touristique de la baie du Mont-Saint-Michel s'achèvera en fin d'année par la mise en place d'un nouveau fléchage et l'installation de panneaux de départs de randonnées au bourg et au grand bois.

Le souhait de la municipalité est d'aller plus loin dans la valorisation et la sauvegarde de notre patrimoine. Un appel à candidature est lancé à tous les Québriacois (pas seulement !!) désireux d'apporter leur contribution dans les domaines permettant d'amener un plus (photos, faune, flore, histoire, mycologie, jeux buissonniers, peinture, sculpture...).

La finalité pour ce groupe de travail sera l'aménagement de lieux, la réalisation de panneaux, la création de sentiers d'interprétation, de favoriser l'organisation de manifestations ludiques, culturelles, familiales en plus de celles déjà existantes.

S'inscrire au secrétariat de la mairie 02 99 68 03 52.
Renseignements A. Billon 02 99 68 00 42.

Ancien Moulin de Rochetaïn



Orchidées sauvages (crédit photo : Queb'Rando)



La réforme des rythmes scolaires

À la rentrée 2014, les élèves bénéficieront de nouveaux horaires à l'école. Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond, selon ses promoteurs, avant tout à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école : favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs et bénéficier de cinq matinées au lieu de quatre pour des temps d'apprentissage plus réguliers.

Le décret du 24 janvier 2013 complété par le celui du 7 mai 2014 prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement. Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée.

Le texte prévoit également la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires en groupes restreints, les TAP (temps d'activité périscolaire), à raison de trois heures, destinés à mieux aménager le temps scolaire.

Les communes sont au centre de cette réforme qui impose au premier chef une nouvelle organisation aux enfants et à leurs parents, aux enseignants et au personnel communal bien sûr, mais qui impacte également fortement l'activité des associations, ou encore des assistantes maternelles.

La création d'un comité de pilotage et les actions menées en 2013-2014

Pour travailler au mieux ce projet, la commission école s'est transformée en comité de pilotage en fin d'année 2013, associant autour de la table, des parents d'élèves, la directrice de l'école, le président de l'APE, une ATSEM, un agent de la bibliothèque et des élus.

Ce comité de pilotage s'est attaché d'abord à délivrer et à recueillir un maximum d'informations et d'idées en multipliant les contacts et les rencontres : questionnaire aux familles, réunion publique avec les parents, séances de travail avec le corps enseignant, le personnel communal, travail en partenariat avec les cinq autres communes du SIVU ANIM'6 (Tinténiac, Saint-Domineuc, Hédé-Bazouges, Saint-Thual et La Baussaine)...



Ces échanges, il les a capitalisé afin de travailler sur le projet et les futurs plannings avec pour méthode de travail, la concertation et pour objectif le bien-être de l'enfant.

Les nouveaux plannings scolaires

Grâce à cette implication de l'ensemble de la communauté éducative, la mairie a pu présenter, au début du mois de février 2014, un projet à l'inspection académique, validé définitivement en avril, pour une durée de trois ans selon les nouvelles règles applicables.

Petits et grands n'ayant pas le même rythme, la réforme se déclinera différemment pour les enfants selon deux plannings, maternelle et élémentaire.

Pour les maternelles, les temps d'activité périscolaire seront répartis sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) sur des créneaux de quarante cinq minutes, de 15 h 45 à 16 h 30. Les élémentaires eux, se verront proposer des temps de TAP sur deux jours scolaires (lundi/jeudi ou mardi/vendredi) de durées plus longues de une heure trente minutes en fin de journée, de 15 h à 16 h 30.

Début mars 2014, chaque famille a reçu par voie postale ces plannings, ainsi qu'une présentation détaillée écrite de l'organisation de la future semaine à quatre jours et demi.

Organisation du mercredi après la classe

Tous les enfants auront classe le mercredi de 8 h 45 à 11 h 45.

Après avoir consulté les familles, afin de connaître leurs besoins en service périscolaire, le comité de pilotage a préconisé la mise en place d'un service de cantine et de garderie jusqu'à 13 h 30. La municipalité a retenu cette proposition qui entrera en application dès la rentrée.

Cette organisation et en particulier la restauration des enfants à la cantine le mercredi fera l'objet d'une évaluation en cours d'année.

Les enfants ne pouvant pas être récupérés à 13 h 30 par leur famille, seront accueillis au centre de loisirs de Tinténiac pour le repas et l'après-midi. Un car partira de l'école avec les enfants concernés après la classe et un agent communal sera présent pour le transfert.

Projet, activité et encadrement

Les activités périscolaires seront assurées par les agents de l'école, l'une d'entre eux, Christelle Rouault assumera qui plus est la fonction de coordinatrice TAP.

Deux raisons au moins expliquent la volonté communale de s'appuyer sur nos agents pour encadrer ces activités. Leur qualification d'abord qui pourra le cas échéant être complétée par des modules de formation. Ensuite, ils sont connus de nos enfants et constituent pour eux un vrai repère et une vraie

stabilité pour pouvoir créer un véritable projet autour de ces moments de TAP. S'ils constituent la pierre angulaire du dispositif, il n'est pour autant pas exclu de faire appel ponctuellement à des intervenants extérieurs ou à des associations.

Financement des TAP

Le comité de pilotage a émis le souhait que les familles n'aient pas à supporter une charge financière supplémentaire en raison de la mise en place de la réforme.

La participation de l'Etat en 2014 et 2015 a permis à la municipalité d'aller dans ce sens. Néanmoins les incertitudes relatives aux sources de financement pour les années suivantes ne permettent pas pour l'heure de s'engager sur la gratuité des TAP au-delà de l'année scolaire prochaine.

En dépit de la meilleure volonté et de notre souhait de trouver la meilleure organisation possible pour les enfants, il nous faudra expérimenter, évaluer, valider, le cas échéant réorienter et enrichir les temps d'activité périscolaire.

En cela, nous serons dans la même situation que les autres communes qui comme nous mettent en œuvre la réforme. Il reste donc encore beaucoup de travail à venir pour permettre aux enfants, d'accéder à de nouvelles activités et pour leur apporter le maximum de bien être à l'école.

Avis



Jacky G.
Père de deux enfants.

« Mon sentiment sur les 5 jours : je pense que se sera bénéfique pour mieux assimiler les enseignements. Une bonne chose pour les parents qui peuvent venir chercher leurs enfants dès la sortie de l'école ; ils pourront faire des choses ensemble. »



Christelle R.
Mère de trois enfants, agent et coordinatrice.

« Nous, les agents et ATSEM travaillons déjà au plus près des enfants et les connaissons bien. Nous pourrions ainsi proposer des activités en s'appuyant sur différents parcours, adaptées à chaque cycle. »



Les trois élus de la Liste « Horizon 2020 » qui a rassemblée plus de 45 % des suffrages en mars dernier, vous remercient de votre soutien et ont souhaité s'exprimer dans l'Echo Québriacois pour vous informer de leurs actions.

Notre présence dans les commissions est modérée, mais concentrée sur les sujets qui nous préoccupent. Ainsi, Patricia Huard siègera à la commission Urbanisme et au Syndicat des Secours à Tinténiac, Eugène Lamarre à la voirie et Jacques Borde à la vie locale, la communication, au CCAS et l'école. Eugène Lamarre et Jacques Borde seront également membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Notre rôle au sein du Conseil Municipal et des commissions se veut constructif et conforme aux projets que nous avons proposés en mars dernier. Nous serons vigilants et participerons aux travaux du Conseil et des commissions chaque fois que nous y serons conviés. Les membres de notre liste qui n'ont pas été élus seront présents aux séances du Conseil et seront candidats aux commissions qui accepteront un élargissement à des habitants de Québriac.

Nous nous tenons informés des évolutions de la réforme des rythmes scolaires auprès des différents acteurs et nous accompagnons les parents dans les démarches en cours sur le transport scolaire, ces deux sujets ont toujours été au centre de nos projets.

Enfin, nous sommes présents au sein de la Communauté de Communes (Jacques Borde a été élu Vice-Président aux Finances le 17 avril). Cette présence est importante au moment où l'Etat accélère la réforme territoriale dont les principaux acteurs seront les Régions et Les Communautés de Communes.

En ce qui concerne la Communauté de Communes, nous vous rappelons l'intérêt de l'Université du Temps Libre (débat et conférences sur des thèmes variés), sans oublier le projet de mise en réseau des bibliothèques qui permettra à toutes et tous de bénéficier d'un potentiel culturel à l'échelle du territoire.

Bonnes vacances à toutes et tous !

Patricia Huard, Eugène Lamarre et Jacques Borde.

Communauté de Communes

L'AGECLIC

Emménagement à la Maison des services

L'AGECLIC (Association de Gestion du Centre Local d'Information et de Coordination) est installée dans les locaux de la Communauté de communes à la Maison des services, située 3 rue de la mairie à Combourg.

Lieu unique d'accueil, l'AGECLIC répond spécifiquement aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap dans tous les domaines de la vie quotidienne (vie sociale, aides financières sociales, médico-sociales ou sanitaire...).

La structure accueille sur rendez-vous, gratuitement et en toute confidentialité, les personnes concernées ainsi que leurs familles et aidants. L'accent est mis sur l'écoute, afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins de la personne et de leur entourage.

L'association rayonne sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes et assure également des permanences sur Tinténiac, Pleine-Fougères et Dol-de-Bretagne.

Pour contacter l'AGECLIC : nouveau numéro le 02 23 16 45 45 ou envoyer un mail clic@ageclic.fr

Horaires AGECLIC	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mairie de Tinténiac				9 h 30 à 12 h 30
Maison des services Combourg	14 h à 17 h	9 h 30 à 17 h	14 h à 17 h	14 h à 17 h



« Changeons d'Agriculture Réussir la Transition »



Jacques Caplat, Québriacois depuis 2005, vient de publier son nouveau livre « **Changeons d'Agriculture Réussir la Transition** » (Domaine du Possible – Actes Sud).

Agronome et ethnologue, il a grandi dans le monde rural. Conseiller agricole en Chambre d'Agriculture puis animateur à la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, il a notamment participé à la création du Réseau Semences Paysannes et s'est impliqué dans des actions de développement dans des pays du Sud. Il est l'auteur de nombreux rapports et conférences sur l'agriculture biologique, ainsi que du livre « L'agriculture biologique pour nourrir l'humanité – Démonstration » chez Actes Sud (2012).

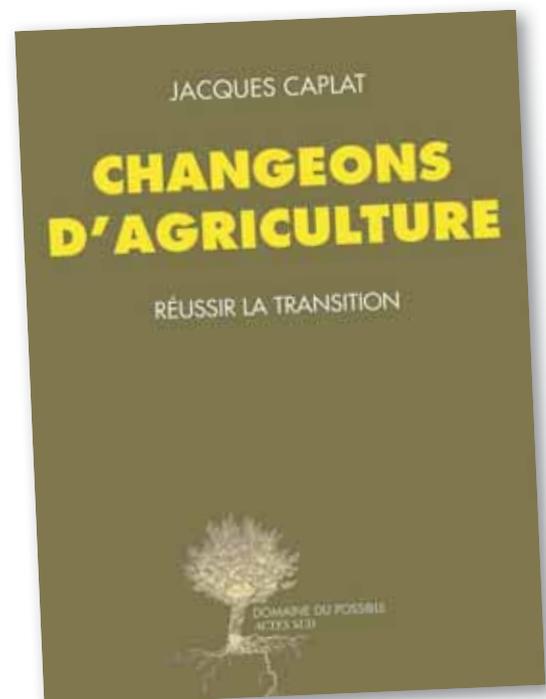
Pourquoi ce nouveau livre ? Dans le communiqué de presse accompagnant sa sortie, Jacques Caplat livre les grands traits de son analyse. Aujourd'hui les réformes des politiques agricoles se placent pour la plupart dans un « modèle » agricole supposé intangible, résultat de l'habitude et des conventions. Sa remise en cause est souvent écartée au nom de l'urgence alimentaire car il serait « *le seul capable de nourrir l'humanité.* »

Il refuse ce qu'il qualifie de fatalisme et qu'on ne puisse envisager l'agriculture « conventionnelle » comme seule base de travail et de réflexion.

« **Changeons d'Agriculture Réussir la Transition** », veut ouvrir le champ des possibles, en répondant à deux questions essentielles : est-il possible de changer d'agriculture et dans l'affirmative, comment y parvenir ?

Après avoir expliqué les choix scientifiques, économiques et politiques à l'origine du modèle actuel, l'auteur répond à deux questions simples, au moins dans leur énoncé, pourquoi changer et ensuite pour aller vers où et pour quoi ? Il s'attache à démontrer que des choix tout aussi performants sont possibles et propose une évolution vers une agriculture biologique.

Maïs en cultures associées (photo Juanfra)



S'appuyant sur la réalité de milliers de paysans passés de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique, il décrit les étapes d'une transition mettant non seulement les agriculteurs mais tous les autres citoyens à contribution.

Nous avons rencontré Jacques Caplat au début du mois de juin et lui avons posé quelques questions au sujet de son livre bien sûr mais aussi sur son parcours.

Il nous a confié avoir découvert Québriac par hasard. Occitan de père et Breton par sa mère, il s'est installé à Lessart en 2005, cherchant un hameau rural permettant relations humaines et contact au plus près de la nature. Ce choix, il s'en félicite, qualifiant sa vie quotidienne au sein de notre commune d'évidente de simple et d'agréable, fondée sur l'entraide et la convivialité. Il s'est d'ailleurs impliqué au sein du Cercle d'Ille- et-Rance en tant qu'accordéoniste.



Evoquant son parcours professionnel et personnel, il cite notamment son expérience, tant au niveau national qu'européen, pour faire avancer par des propositions la réglementation sur les semences biologiques. Animateur à cette occasion d'un groupe d'experts national, il décrit avec passion ses échanges avec les représentants de l'agriculture biologique, de l'agriculture conventionnelle et des pouvoirs publics avec une volonté de dialogue et de recherche de compromis.

La volonté de dialogue paraît d'ailleurs un trait marqué de la personnalité de Jacques Caplat qui bien qu'appelant de ses vœux un accroissement du rythme de la transition vers l'agriculture biologique sait aussi composer avec le principe de réalité. Il dit vouloir aider à conforter les progrès d'un mouvement porté par l'évolution de l'opinion publique tant en France qu'en Europe. Il conclut que bien sûr si la possibilité de porter des coups d'accélérateurs se présente il ne faut pas s'en priver, mais à défaut il faut savoir accepter de progresser lentement.

Sur la question de savoir pourquoi les arguments développés dans son livre ne trouvent pas écho auprès de nombreux politiques, il avoue son incompréhension. Il constate la difficulté à faire admettre un autre raisonnement et émet l'hypothèse que peut-être certains points de vue sont tellement



Maïs pur (photo La France Agricole)

ancrés qu'on en arrive à les considérer telles des «lois physiques». Il conclut que si l'agriculture biologique doit permettre notamment de créer de l'emploi, cette approche politique actuelle met obstacle aux évolutions nécessaires en matière de fiscalité et de charges sociales notamment sur le travail, des réformes étant indispensables pour atténuer ce qu'il juge comme une distorsion de concurrence avec l'agriculture conventionnelle.

Pour plus d'informations, Jacques Caplat vous propose de consulter son blog, www.changeonsdagriculture.fr



Ferme maraîchère d'insertion (Photo Ouest-France)





L'intégralité des séances du conseil est consultable en mairie mais aussi sur le site de la mairie : www.quebriac.fr



BATIMENTS et BIENS COMMUNAUX

Restauration du clocher de l'église

Séance du 20 décembre 2013

Lot Maçonnerie Pierre de taille

Réalisation de joints sur le clocher façade Sud.

Montant HT avenant N° 1	Nouveau montant du marché HT
+ 1 314,60 €	84 927,48 €

Lot Charpente

Renforcements des versants de la flèche par des contreventements.

Montant HT avenant N° 1	Nouveau montant du marché HT
+ 19 880,00 €	109 848,96 €

Lot Couverture ardoise

Travaux en moins-value pour le voligeage en peuplier et pour les Ardoises d'Angers uniquement pour les écoinçons.

Montant HT avenant N° 1	Nouveau montant du marché HT
- 9 461,81 €	104 905,75 €

Séance du 28 février 2014

Lot Charpente

Restauration de la poutraison à l'embase de la flèche (1^{re} enrayure).

Montant HT avenant N° 1	Nouveau montant du marché HT
+ 11 390,00 €	121 238,96 €

Lot Beffroi Paratonnerre

Objet de l'avenant N° 1 :

Passage de sonneries lancées en sonneries rétrogradées. Modification des moutons des 2 cloches pour un système rétro et création d'un nouveau battant pour chaque cloche.

Montant HT avenant N° 1	Nouveau montant du marché HT
+ 5 338,97 €	25 258,92 €

Séance du 23 mai 2014

Lot Beffroi Paratonnerre

Remplacement de la cloche N° 1 par la fourniture d'une cloche neuve avec reprise du métal de la cloche existante.

Montant HT avenant N° 1	Nouveau montant du marché HT
+ 18 870,00 €	44 128,92 €

A la suite du nettoyage des cloches, des anomalies majeures ont été constatées sur la cloche N° 1. Deux trous apparaissent. D'autre part, le nettoyage a fait apparaître un risque important de fêlure de la cloche.

Approbation d'une convention avec la fondation du patrimoine

Monsieur le Maire présente le projet de convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine qui s'inscrit dans le cadre de la campagne de souscriptions visant à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la restauration du clocher de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Québriac. Il propose d'adhérer à la Fondation du Patrimoine et de signer une convention de partenariat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le partenariat.

Mise à bail du bâtiment commercial situé 12, rue de la liberté

Séance du 3 février 2014

Monsieur le Maire rappelle que la candidature de Monsieur et Madame Mekkas Athman et Sophie (domiciliés 27 Rue des Dames 35190 Québriac) a été retenue pour louer le bâtiment sis 12 Rue de la Liberté à usage commercial et comprenant une salle de bar, une salle de restaurant, cuisine, hall, réserve, sanitaires, bâtiment réserve à l'arrière.

Un bail commercial sera rédigé par Maître Guillaume Lecoq, notaire à Tinténiac et il est proposé au Conseil Municipal de retenir les principes suivants :

- location dans le cadre d'un bail commercial de 9 années à compter du 15 mars 2014 ;
- destination des lieux loués : crêperie – restaurant ;
- montant mensuel H.T. : 650,00 euros H.T. ;
- durant la première période triennale du bail, le paiement du loyer interviendra suivant les modalités particulières suivantes :

Première période triennale (3 ans)	500,00 € H.T./mois
A partir du 15 mars 2017	Reprise des conditions du bail 650,00 € H.T./mois actualisés



Projet éolien

Séance du 16 avril 2014

Le Conseil Municipal, par délibération du 25 mai 2012 s'est prononcé favorablement pour l'installation d'un parc éolien sur le secteur de Tanouarn, et a retenu la société I.E.L (Initiatives et Energies Locales) dont le siège social est situé 41ter boulevard Carnot à Saint-Brieuc pour la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre de l'étude du dossier de faisabilité, la commune de Québriac doit s'engager à autoriser la Société IEL à démanteler les éoliennes à la fin de l'exploitation du parc éolien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 4 abstentions, AUTORISE la Société IEL à démanteler les éoliennes à la fin de l'exploitation du parc éolien.

Forêt communale : autorisation de défricher (projet éolien)

Séance du 3 février 2014

Le projet d'installation d'éoliennes dans la forêt communale implique que les terrains sur lesquels elles seront implantées soient défrichés. Une demande de défrichement doit être faite auprès des Services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Le défrichement s'il est autorisé donnera lieu à des mesures compensatoires, soit une surface à boiser entre 3 à 5 fois celle défrichée, ces surfaces compensatoires bénéficieront du Régime Forestier. La demande de défrichement portant sur des parcelles bénéficiant du Régime Forestier, l'instruction du dossier fait partie des missions relevant de l'Office National des Forêts dans le cadre de ce contrat.

La commune de Québriac demande à l'Office National des Forêts la distraction du régime Forestier les parcelles concernées par ces implantations :

Emprises des trois éoliennes implantées dans la forêt numérotées : E2, E3 et E5 (éolienne + plateforme + accès + marge de 2 m) sur les parcelles forestières

Eoliennes	E2	E3	E5
Emprise	2 553 m ²	2 505 m ²	2 311 m ²

La surface compensatrice à boiser sera déterminée dans l'arrêté préfectoral autorisant la commune à défricher.

Il est précisé que si des espaces boisés doivent aussi être défrichés pour les travaux de mise en place des éoliennes (pistes, place de manœuvre...) et que les terrains ne sont pas reboisés, ils devront aussi faire l'objet d'une demande de défrichement.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

Lors de la séance du 16 avril 2014, le conseil demande à l'ONF le défrichement des parcelles concernées pour l'implantation des éoliennes. La délibération est votée à 14 voix pour et 1 abstention.

Forêt communale : vente de bois

Séance du 23 mai 2014

Monsieur le Maire indique que la vente des bois qui ne sont pas administrés pas l'Office National des Forêts, doit néanmoins faire l'objet d'une délibération pour fixer le prix de vente.

Il est donc proposé de fixer à 100 euros les lots de bois vendus le 18/01/2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

FIXE la vente de bois de la forêt communale (vente du 18/01/2014) à 100 euros le lot.

VOIRIE et RÉSEAUX

Remplacement éclairage public énergivore rue de Marprod/rue de Tanouarn

Séance du 3 février 2014

La commune de Québriac a demandé au Syndicat Départemental d'Electrification (SDE35) de poursuivre les études concernant le projet de remplacement des mâts et des lanternes énergivores.

Pour les secteurs de la Rue de Marpod et de la Rue de Tanouarn, le coût total du remplacement est de 22 400 €, le montant demeurant à la charge de la commune est de 9 654,40 euros H.T.

Travaux d'investissement de voirie Programme 2014

Séance du 23 mai 2014

Monsieur Louis Denoual, adjoint au maire chargé de la voirie, présente la proposition du programme d'investissement voirie 2014 transmis par la Communauté de Communes Bretagne Romantique à la demande de la commune de Québriac.

Objet	Montant
Empierrement La Mariais (90 m ²)	350,40 € TTC
Modernisation route de la Gromillais (2200 m ²)	24 854,40 € TTC
Piège à eau chemin de la Haie de Terre	3 918,00 € TTC
Piège à eau Le Grand Bois	1 446,00 € TTC
Réseau d'écoulement des eaux pluviales Travaux	4 039,20 € TTC
TOTAL PROGRAMME INVESTISSEMENT VOIRIE 2014	34 608,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : décide de réaliser en 2014 les travaux de voirie.



URBANISME

Déclaration d'intention d'aliéner

Terrain CCBR - Z.A. de Rolin
(Séance du 3 février 2014)

Propriété Poirier - 2 Rue de la Donac
(Séance du 28 février 2014)

Propriété Athimon - 4 Rue de Marpod
(Séance du 28 février 2014)

Propriété SCI Tofelodines - Z.A. de Rôlin
(Séance du 23 mai 2014)

Propriété Bouyer - 22 Rue de la Donac
(Séance du 23 mai 2014)

Le Conseil Municipal, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les biens précités.

Modalités de la mise a disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Québriac

Séance du 23 mai 2014

La modification simplifiée n° 1 du PLU envisagée a pour objet la correction de 2 erreurs matérielles du PLU approuvée le 25 octobre 2013 en faisant évoluer la Ville Hulin une partie du secteur UL en secteur 1AU. Cette modification de tracé augmente la surface de la zone 1AU d'environ 450 m². Par ailleurs au hameau de la Pivaudière – les Rondes une construction non agricole est demeurée en zone Agricole lors de l'élaboration du PLU. Afin de remédier à cette erreur de tracé et afin de régulariser cette situation et rendre le zonage équitable pour chaque habitant, il est souhaitable d'intégrer clairement cette construction dans la zone Nr voisine.

- ✓ DÉCIDE de fixer les modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée N° 1 du PLU comme suit :
 - mise à disposition du dossier de modification simplifiée en Mairie ;
 - mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations ;
 - mise en ligne sur le site internet officiel de la commune www.quebriac.fr ;
 - affichage sur le panneau officiel de la commune.
- ✓ DIT que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public.

Cet avis sera affiché en mairie dans le même délai pendant toute la durée de la mise à disposition.

- ✓ DIT que le Maire est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles ont été fixées.

Opération de 12 logements adaptés et d'une salle commune convention de partenariat Néotoa / commune de Québriac

Séance du 23 mai 2014

La commune de Québriac a souhaité mettre en œuvre une action sociale sur son territoire : apporter des réponses aux besoins du maintien à domicile des personnes âgées. Elle propose une solution alternative avec la mise à disposition de logements confortables adaptés à l'avancée en âge et d'un accompagnement social permettant de répondre au sentiment de solitude et d'isolement exprimés par ce public.

L'opération, sous maîtrise d'ouvrage de NÉOTOA, consiste en la construction de 12 pavillons individuels groupés et une salle commune sur le site du Courtil Noë à Québriac.

Par délibération du Conseil Municipal du 29/10/2010, la commune de Québriac a retenu la proposition d'intervention de NÉOTOA (ex. HABITAT 35). Le projet est porté par le Centre Communal d'Action Sociale de Québriac qui assure l'animation et la coordination du groupe de pilotage. Une convention de partenariat a été élaborée entre la Commune de Québriac, le CCAS de Québriac et NÉOTOA, Etablissement Public Industriel et Commercial.

Domaine patrimoine

Séance du 23 mai 2014

Acquisition terrain Guérin Claude Terrain Briot Élise

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'évolution de la Zone Est par des aménagements permettant une liaison entre le bourg et les lotissements du Clos de la Rabine, de la Landelle, vers l'école et l'espace commerces, et du lotissement du Courtil Jamet, la commune de Québriac doit procéder à l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée AH N° 57 (330 m²), appartenant à M. et M^{me} Claude Guérin – 6 Rue de la Liberté et de la parcelle cadastrée AH N° 55 (91 m²), appartenant à Madame Briot Elise – 10 Rue de la Liberté 35190 Québriac.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition de ces deux terrains au prix de 15 euros le m².



AFFAIRES SCOLAIRES

Rythmes scolaires : proposition d'organisation du temps scolaire

Séance du 7 février 2014

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 a défini les nouveaux rythmes scolaires de l'école primaire, organisés sur 9 demi-journées, et qui concerneront toutes les écoles publiques à la rentrée 2014.

Monsieur le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen, du (ou des) projet(s) d'organisation élaboré(s) par le maire et/ou le conseil d'école, et après avis du maire. L'organisation des activités périscolaires relève en revanche des compétences des communes.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose deux projets de planning maternelles et élémentaires pour la rentrée 2014. Il s'agit d'un glissement par rapport à l'horaire actuel d'1/4 d'heure (8 h 45 - 16 h 30 au lieu de 9 h - 16 h 45), en ajoutant le mercredi matin à raison de trois heures, de 8 h 45 à 11 h 45.

Le planning « maternelle » offre une régularité stricte dans les apprentissages, avec 5 h 15 par jour, 3 h 30 de temps scolaire le matin, 1 h 45 l'après-midi et 3 h le mercredi. Les TAP sont journaliers, d'une durée de

4 fois 3/4 d'heure, en début ou en fin de d'après-midi par alternance.

Le planning « élémentaire » est basé lui aussi sur un temps scolaire fort le matin, de 3 h 30, sauf le mercredi 3 h. Les temps scolaires après-midi sont en alternance, soit de 2 h 30, soit de 1 h avec un TAP de 1 h 30, ceci pour permettre des activités « élémentaires » plus structurées.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école de Québriac applicable à la rentrée scolaire 2014/2015 à soumettre au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

Temps Activités Périscolaires

Séance du 23 mai 2014

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014, les activités proposées dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) seront gratuites. Cette décision n'est valable que pour la première année scolaire 2014 - 2015.

Un service de cantine scolaire sera proposé aux familles à 12 h. Les enfants devront avoir quitté l'école à 13 h 30.

ADMINISTRATION GENERALE

Attributions de fonctions du maire aux adjoints

Séance du 16 avril 2014

L'article L. 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales permet au maire de déléguer par arrêté municipal, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints.

Les attributions de fonctions du maire aux adjoints sont proposées dans le tableau ci-dessous :

<i>Marie-Madeleine GAMBLIN - 1^{re} adjointe au maire</i> AFFAIRES SOCIALES	<i>Louis DENOUAL - 2^e adjoint au maire</i> PATRIMOINE
<ul style="list-style-type: none"> • CCAS • Habitat Adapté • Commission sociale • Enfance / Pré-Ados / Ados 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission patrimoine • Commission Espaces Naturels • Voirie • Patrimoine bâti • Patrimoine naturel • Agents service technique (animation, suivi de proximité)
<i>Angélique LEBRETON - 3^e adjointe au maire</i> AFFAIRES SCOLAIRES	<i>Patrick BOISSIER - 4^e adjoint au maire</i> VIE LOCALE
<ul style="list-style-type: none"> • Commission école • Agents (animation, suivi de proximité) • Conseil d'école : relation avec l'école, relation avec les Délégués des parents 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission Vie associative • Animation de la vie associative • Bibliothèque (animation, suivi de proximité) • Fêtes communales (Téléthon, Fête de la Musique...) • Fêtes et cérémonies communales

Les autres domaines ne sont pas « délégués » : URBANISME/HABITAT, ECONOMIE, COMMERCES, FINANCES, INFO/COM, suivi projet de mandat, mais feront l'objet de la mise en place de « conseillers délégués ».



Composition des commissions municipales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la composition des commissions municipales comme suit :

FINANCES / ÉCONOMIE	URBANISME / HABITAT INFRASTRUCTURES
Armand CHÂTEAUGIRON Marie-Madeleine GAMBLIN Louis DENOUAL Angélique LEBRETON Patrick BOISSIER Alain OLLIVIER	Armand CHÂTEAUGIRON Louis DENOUAL Jérôme MARION Patricia HUARD

AFFAIRES SOCIALES	PATRIMOINE – ESPACES NATURELS
Marie-Madeleine GAMBLIN Alain BILLON Réjane GIFFARD Aude BAUGUIL Chantal JUHEL	Louis DENOUAL Alain BILLON Jérôme MARION Christine CLOLUS Chantal JUHEL Eugène LAMARRE

VIE LOCALE	INFORMATION COMMUNICATION
Patrick BOISSIER Alain BILLON Christine CLOLUS Chantal JUHEL Jérôme MARION Jacques BORDE	Armand CHÂTEAUGIRON Angélique LEBRETON Patrick BOISSIER Alain OLLIVIER Aude BAUGUIL Christine CLOLUS Jacques BORDE

AFFAIRES SCOLAIRES	APPEL D'OFFRES
Angélique LEBRETON Armand CHÂTEAUGIRON Patrick BOISSIER Aude BAUGUIL Jacques BORDE	Membres titulaires Louis DENOUAL Alain BILLON Eugène LAMARRE Membres suppléants Marie-Madeleine GAMBLIN Jérôme MARION Jacques BORDE

Election des délégués communaux :

Centre communal d'action sociale

Marie-Madeleine GAMBLIN, Réjane GIFFARD, Aude BAUGUIL, Chantal JUHEL, Jacques BORDE.

Conseil d'école

Angélique LEBRETON.

S.I.V.U. « Anim'6 »

Délégués titulaires : Alain BILLON, Aude BAUGUIL.
Délégués suppléants : Réjane GIFFARD, Marie-Madeleine GAMBLIN.

S.I. du Bassin du Linon

Délégués titulaire : Louis DENOUAL.
Délégués suppléant : Christine CLOLUS.

S.I. des eaux de la région de Tinténac-Bècherel

Louis DENOUAL, Christine CLOLUS.

S.I. de gestion du centre de secours de Tinténac

Délégué titulaire : Patricia HUARD.
Délégué suppléant : Armand CHÂTEAUGIRON.

S.I.V.O.M. du canton de Hédé

Délégué titulaire : Alain BILLON.
Délégué suppléant : Marie-Madeleine GAMBLIN.

S.D.E. 35

Armand CHÂTEAUGIRON.

Office des sports de la Bretagne Romantique (O.S.B.R.)

Délégué titulaire : Jérôme MARION.
Délégué suppléant : Chantal JUHEL.

S.M.I.C.T.O.M.

Délégué titulaire : Alain OLLIVIER.
Délégué suppléant : Jérôme MARION.

Indemnités de fonctions des élus

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux :

Maire : 1387,54 € • 1^{er} adjoint : 532,20 € • 2^e adjoint : 532,20 € • 3^e adjoint : 532,20 € • 4^e adjoint : 532,20 € • conseillers municipaux délégués : 209,08 €.

La présente délibération entrera en vigueur à compter du 28 mars 2014.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.



INTERCOMMUNALITE

Syndicat du Bassin du Linon : modifications statutaires - Désignation des délégués

Séance du 3 février 2014

Les modifications statutaires adoptées le 12 juin 2013 par le comité du Syndicat Intercommunal du Bassin du Linon ont fait l'objet d'un arrêté interdépartemental le 5 décembre 2013 pour une application au 1^{er} janvier 2014. Sont élus : **Délégué titulaire** : Louis DENOUAL.

Délégué suppléant : Alain BILLON.

Environnement : programme de plantation de haies bocagères et de bosquets 2014

Séance du 23 mai 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations de plantations bocagères sont engagées par la Communauté de Communes pour l'année 2014.

L'inscription de la commune au programme bocager nécessite le respect des critères ci-après :

- un linéaire de 200 mètres minimum d'un seul tenant pour les plantations relevant de nouvelles haies et d'une superficie de 50 ares maximum pour les bosquets ;
- il est possible de restaurer ou prolonger une haie existante. Dans ce cas, la totalité du linéaire de la haie restaurée ou prolongée doit au moins faire 200 mètres d'un seul tenant.
- la plantation doit avoir un rôle de brise vent, d'anti-érosion des sols ou d'amélioration de la qualité du paysage bocager ;
- les essences de feuillus locales sont les seules à être distribuées. Elles doivent atteindre à terme une hauteur supérieure à 2 mètres (essences ornementales non fournies) ;
- les particuliers bénéficiaires des plants réalisent les travaux de préparation du sol, de plantation et d'entretien. Le paillage utilisé par les planteurs doit être, de préférence, biodégradable.

Les bénéficiaires s'engagent à entretenir leurs plants sur une période minimale de 15 ans.

Considérant ces conditions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande l'inscription de la Commune de Québriac au programme de plantation de haies bocagères et de bosquets pour l'hiver 2014.

Commissions communautaires

Séance du 23 mai 2014

Le Conseil Municipal désigne des membres aux commissions communautaires élargies aux élus municipaux :

VOIRIE : Louis DENOUAL

HABITAT-URBANISME : Armand CHÂTEAUGIRON

SPORT : Patrick BOISSIER

ACTION SOCIALE-ENFANCE JEUNESSE :

Marie-Madeleine GAMBLIN

DIVERS

Contrat de services

« Fourrière Animale »

Séance du 23 mai 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de prestation de service proposé par le groupe SACPA - CHENIL SERVICE ayant pour objet d'effectuer 24h/24 et 7 jours/7, à la demande de la commune, les interventions de capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale. Ces interventions sont nécessaires pour limiter les risques pour la santé et la sécurité publiques, pour remédier aux nuisances provoquées par les dits animaux et pour satisfaire pleinement aux obligations de la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 du Code rural (article L 211-22) ainsi qu'à celles prévues au règlement sanitaire départemental.

Après avoir pris connaissance des termes et des conditions de ladite convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la convention de contrat de service de capture des animaux, de gestion de la fourrière animale et de ramassage des cadavres d'animaux proposée par le groupe SACPA - CHENIL SERVICE.



FINANCES

Approbation du compte administratif 2013

Séance du 28 février 2014

BUDGET PRINCIPAL		FONCTIONNEMENT	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés		115 973,37 €	
Opérations de l'exercice	913 076,86 €	1 178 482,05 €	
TOTAUX	913 076,86 €	1 294 455,42 €	
Résultat de clôture		+381 378,56 €	

		INVESTISSEMENT	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés	181 211,77 €		
Opérations de l'exercice	439 768,56 €	739 079,43 €	
TOTAUX	620 980,33 €	739 079,43 €	
Résultat de clôture		118 099,10 €	
Résultat de clôture	622 979,22 €	216 594,75 €	
TOTAUX CUMULES	1 243 959,55 €	955 674,18 €	
RESULTATS DEFINITIFS	-288 285,37 €		

BUDGET RESTAURANT BAR LE QUEBRIAC		FONCTIONNEMENT	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés		4 617,77 €	
Opérations de l'exercice	19 580,18 €	14 268,00 €	
TOTAUX	19 580,18 €	18 885,77 €	
Résultat de clôture	-694,41 €		

		INVESTISSEMENT	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés		32 801,60 €	
Opérations de l'exercice	8 947,36 €		
TOTAUX	8 947,36 €	32 801,60 €	
Résultat de clôture		23 854,24 €	
TOTAUX CUMULES		23 854,24 €	
RESULTATS DEFINITIFS		+23 854,24 €	

BUDGET COMMERCE DE PROXIMITE		FONCTIONNEMENT	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés		7 164,18 €	
Opérations de l'exercice	34 102,93 €	25 507,00 €	
TOTAUX	34 102,93 €	32 671,18 €	
Résultat de clôture	-1 431,75 €		

		INVESTISSEMENT	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés	2 710,17 €		
Opérations de l'exercice	15 384,91 €	19 630,51 €	
TOTAUX	18 095,08 €	19 630,51 €	
Résultat de clôture		1 535,43 €	
TOTAUX CUMULES		1 535,43 €	
RESULTATS DEFINITIFS		+1 535,43 €	

Service Public d'Assainissement Approbation du compte administratif 2013 et affectation du résultat de la section de fonctionnement

Le compte administratif 2013 du budget de Service Public d'Assainissement présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **64 093,48 €**.

La section d'investissement se clôture au 31/12/2013 avec un excédent d'un montant de **49 589,77 €**.

Compte tenu de l'excédent d'investissement, des restes à réaliser en dépenses (107 118,00 €), les besoins de financement de la section d'investissement s'élèvent à **57 528,23 €**.

Aussi, il est proposé d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en section d'investissement soit **57 528,23 €** et d'affecter la différence en section de fonctionnement du budget primitif 2014 à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit 6 565,25 €.



Subventions et participations 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - 8 voix POUR, 2 ABSTENTIONS -, VOTE les subventions et participations pour l'année 2014 au profit des associations et divers organismes extérieurs selon les tableaux annexés à la présente délibération.

BENEFICIAIRES 2014	
Etoile Sportive Québriacoise	842 €
Comité des Fêtes du Grand-Bois	505 €
Gymnastique Volontaire Québriacoise	157 €
Club des Retraités de Québriac	202 €
A.C.C.A	393 €
A.C.P.G / C.A.T.M	393 €
Amicale des Parents d'Elèves (Québriac)	281 €
Association Québriac/Marpod (Roumanie)	292 €
Association Le Cercle d'Ille-et-Rance	281 €
Association Queb'rando	269 €
Association Les Touch'à tout	337 €
Association "Tous ensemble contre la muco"	90 €
Association "Badaboum"	174 €
Association "Au bois des Ludes"	135 €
Association "Noël à l'Ormel"	168 €
Association "Québriaquad"	135 €
Association "Québriac Migrants Solidarité"	150 €
Comité de Jumelage de Tinténiac et du Pays de la Donac	270 €
Union Sportive du Linon Saint-Domineuc	597 €
Comice Agricole du canton de Hédé	1 161 €
GE La Donac (Educateur Sportif)	2 210 €
Office des Sports de la Bretagne Romantique (OSBR)	1 527 €
Convention ACCA (piégeage)	385 €
Convention Queb'rando (entretien chemins de randonnée)	350 €
Amicale des Parents d'Elèves arbre de Noël	800 €
Ecole Notre Dame de Tinténiac	2 990 €
Ecole Jeanne d'Arc de Saint-Domineuc	120 €
Ecole Sainte Anne de Combours	240 €
Séjours linguistiques et culturels	1 500 €
Subventions exceptionnelles (Fête de la musique...)	2 000 €
Association des Maires d'Ille-et-Vilaine	550 €
ARIC	557 €
Solidarité 35 Roumanie	150 €
Les Clochers Tors d'Europe	153 €

Vote d'une subvention au profit de l'association des migrants

Séance du 3 février 2014

L'association «Québriac Migrants Solidarité» sollicite le Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Faisant suite à l'exposé de la commission animation et communication réunie le 27 janvier 2014, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 euros.

Participation séjours culturels (année 2014)

Séance du 28 février 2014

Dans le cadre des aides accordées par la commune pour l'organisation des séjours linguistiques et culturels par les établissements scolaires, le conseil municipal fixe à **25 €/élève** la participation communale.

Les subventions seront versées individuellement sur présentation des justificatifs de l'établissement scolaire.

Participation financière au profit de l'association «Queb'rando»

Séance du 28 février 2014

Le conseil municipal autorise le versement en 2014 d'une participation financière au profit de l'association «Queb'Rando» d'un montant de **350 euros** pour l'entretien des chemins communaux inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Participation communale au CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, VOTE une participation financière au profit du budget du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de **4 000 euros**.

Vote des taux d'imposition 2014

Séance du 28 février 2014

Le conseil municipal propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2014 par rapport à 2013 :

2014	Bases estimées	Taux	Produits
Taxe d'habitation	1 099 200 €	17,50 %	192 360 €
Foncier bâti	833 643 €	20,75 %	172 981 €
Foncier non bâti	94 710 €	41,91 %	39 693 €

Compte tenu du maintien des taux d'imposition, des bases définitives 2013 et des bases estimées pour 2014, le produit fiscal attendu pour 2014 est estimé à **405 034 euros**.



BUDGET PRIMITIF 2014

La section de fonctionnement du budget 2014, a été établie à partir des recettes 2013 et du peu d'informations reçues en début d'année. En effet, aucun « chiffre » officiel n'est parvenu en mairie concernant l'évolution des bases d'imposition et des différentes dotations de l'Etat.

Le budget de fonctionnement est en diminution de près de 10 % en raison de trois facteurs principaux :

- les coupes de bois en Forêt communale sont bientôt terminées
- les dotations et participations de l'Etat (-5 à -6 % soit -12 à -14 000 euros)
- produits exceptionnels « remboursement assurance tornade », qui avaient gonflés les chiffres 2013.

En ce qui concerne les bases d'imposition fiscale, ces dernières devraient progresser entre 2,5 à 3 %. La décision de progression des bases est prise au niveau de l'Etat. La commission des finances communale n'a pas souhaité proposer une augmentation des taux pour 2014.

Les dépenses de fonctionnement :

- les charges à caractère général sont en diminution de 6 % à cause principalement des travaux de mise en sécurité de l'église qui ont été mandatés en 2013 (travaux, architecte, gravats...).
- les charges de personnel progressent de 9,5 % en raison de l'augmentation des charges de sécurité sociale et de retraite (+ 3 points depuis le 01/01/2014), de la revalorisation des échelles

indiciaires pour les agents des catégories C, du recrutement d'un cuisinier(nière) sur 7 mois (août à décembre) et d'une provision pour les rythmes scolaires.

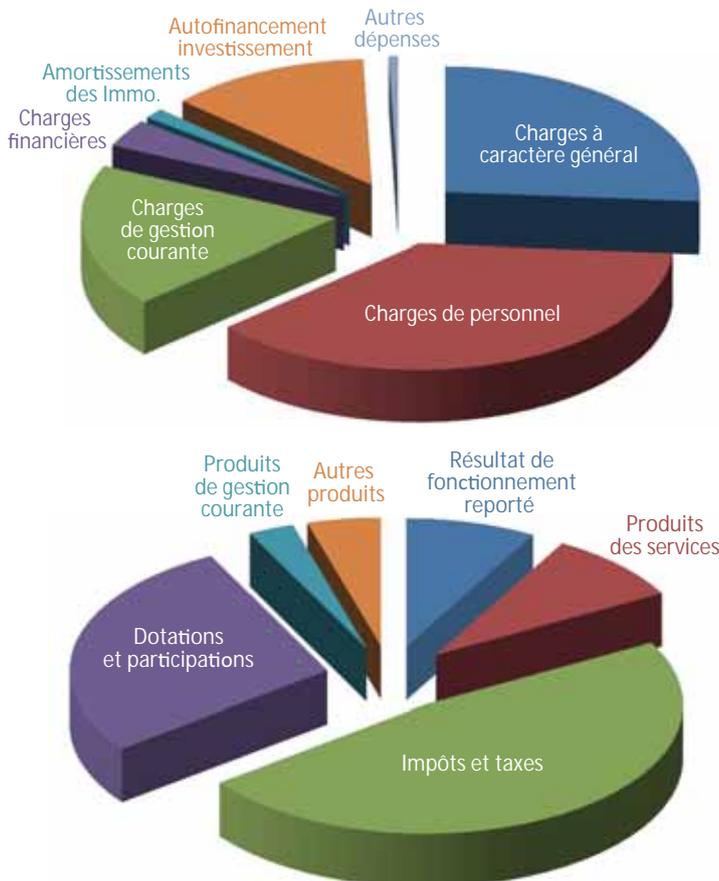
- les charges de gestion courante augmentent de 6,5 % à cause de 2 facteurs : le déficit des budgets annexes (restaurant-bar et boulangerie-épicerie) et d'une augmentation significative de la participation au SIVU ANIM'6.
- les charges financières (intérêts de la dette) sont en baisse de 17 % à cause des taux variables relativement bas.

Le budget de fonctionnement 2014 prévoit un virement à la section d'investissement d'un montant de 146 000 € (-50 % par rapport à 2013), mais le montant 2013 était artificiellement gonflé de 110 000 € provenant de l'assurance pour les dégâts dus à la tornade.

Les dépenses d'investissement :

- acquisition terrain Robinault à côté des salles de La Nouasse ;
- matériel informatique école ;
- matériel de cuisine restaurant scolaire ;
- voirie communale ;
- clocher église ;
- réseau d'éclairage public, rue du Courtil Jamet ;
- remboursement du Capital des emprunts.

En 2014, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt.



SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général	298 430 €
Charges de personnel	425 770 €
Charges de gestion courante	208 154 €
Charges financières	40 500 €
Amortissements des Immo.	14 880 €
Autofinancement investissement	146 037 €
Autres dépenses	6 200 €

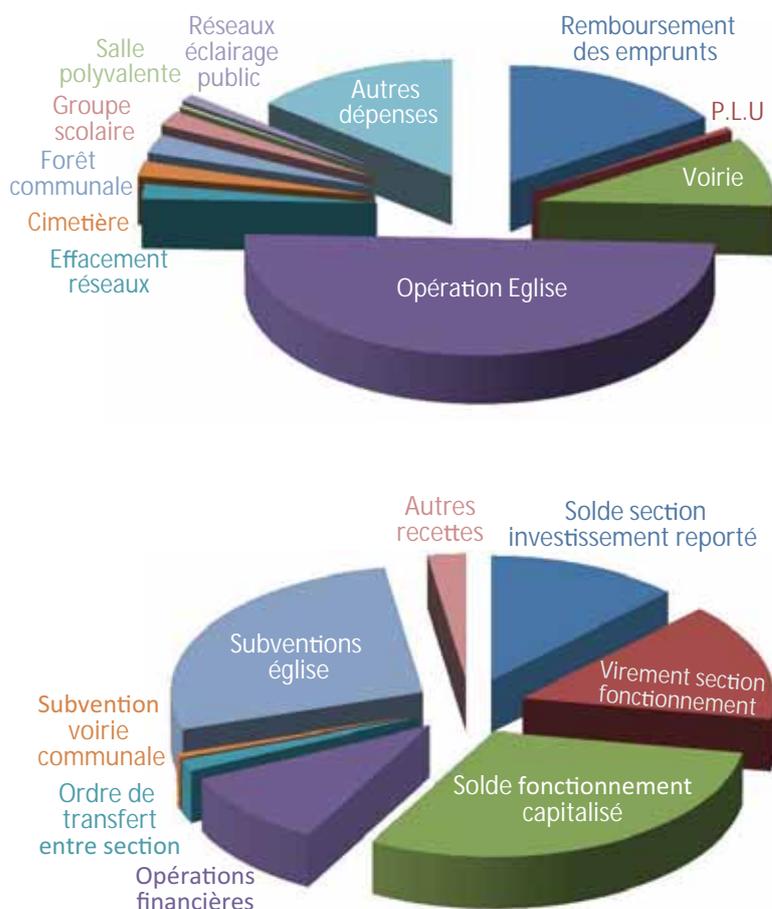
Total dépenses 1 139 971 €

Recettes

Résultat de fonctionnement reporté	93 093 €
Produits des services	100 800 €
Impôts et taxes	543 173 €
Dotations et participations	317 845 €
Produits de gestion courante	32 500 €
Autres produits	52 560 €

Total recettes 1 139 971 €





SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

Budget prévisionnel + reste à réaliser

Remboursement des emprunts	148 500 €
P.L.U	5 534 €
Voirie	90 829 €
Opération Eglise	474 890 €
Effacement réseaux	19 375 €
Cimetière	20 000 €
Forêt communale	24 676 €
Groupe scolaire	19 711 €
Salle polyvalente	3 427 €
Réseaux éclairage public	10 000 €
Autres dépenses	135 527 €
Total dépenses	952 469 €

Recettes

Solde section investissement reporté	118 099 €
Virement section fonctionnement	146 037 €
Solde fonctionnement capitalisé	288 285 €
Opérations financières	94 490 €
Ordre de transfert entre section	14 880 €
Subvention voirie communale	5 900 €
Subventions église	261 564 €
Autres recettes	23 214 €
Total recettes	952 469 €

Budget primitif Principal 2014

Le budget primitif 2014 de la commune s'équilibre à 1 139 971 euros en section de fonctionnement et à 952 469 euros en section d'investissement.

Budgets annexes 2014

RESTAURANT - BAR 2014: il s'équilibre à **12 195 euros** en section de fonctionnement, **8 950 euros** (dépenses) et **23 854 euros** (recettes) en section d'investissement.

COMMERCES DE PROXIMITE 2014: il s'équilibre à **35 463 euros** en section de fonctionnement, **16 100 euros** (dépenses) et **21 166 euros** (recettes) en section d'investissement.

Budget primitif 2014

Service Public d'Assainissement

Il s'équilibre à **68 152 euros** en section d'exploitation et à **154 614 euros** en section d'investissement.



Les Missionnaires natifs de Québriac

Par Bernard ARRIBARD fils.

Chacun sait combien les Bretons furent nombreux, missionnaires ou médecins, militaires ou enseignants, explorateurs ou ingénieurs, gens de lettres ou commerçants, artistes ou autres à être tentés par l'outre-mer, par vocation, par goût, hasard ou nécessité.

Par des travaux récents, l'on sait que onze mille Bretons ou Bretonnes de différents ordres, sociétés ou congrégations ont participé, depuis le début du XIX siècle, à l'élan missionnaire d'évangélisation du monde.

Lors de mes pérégrinations, l'acquisition d'un livre retraçant l'histoire missionnaire du Diocèse de Rennes m'a permis de recenser les missionnaires de la Région et plus spécialement de la paroisse de Québriac et d'engager des recherches en France et en Italie auprès des diverses congrégations afin de découvrir leurs parcours, leurs actions et de se remémorer leurs mémoires par l'intermédiaire de ces quelques pages.

L'Abbé Prosper HALOUX

Congrégation des Missions Etrangères

Né à Québriac (Pont Houitte) le 2 mai 1881 – décédé à Phom Penh (Cambodge) en 1956

Quelques anciens Québriacais se souviennent encore de son dernier voyage en France en 1947-1948, ou il était venu, bien sûr pour rencontrer sa congrégation, rendre visite à sa famille mais également pour acquérir du matériel pour l'agriculture cambodgienne.

Il naît dans cette belle demeure au Pont-Houitte.



A peine âgé d'un an, ses parents quittent leur petite exploitation agricole du Pont-Houitte pour rejoindre le village de Chalet en Tinténiac. Né dans une famille très pieuse, Prosper Haloux entre au Séminaire des Missions Etrangères, est ordonné prêtre le 29 juin 1905 à 24 ans et part le 16 août suivant au Cambodge. Beaucoup de missionnaires sont partis évangéliser en Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Viêt Nam).

En 1907, sur le Song-Bé, le Père Haloux développe avec le Père Quimbrot, deux petites stations fondées depuis 10 ans. Tout en mettant en valeur ses talents d'orateur et d'architecte, il construit sur le petit fleuve une église et une résidence.

En 1910, avec le Père Quimbrot, il compte 3 350 chrétiens et 240 baptêmes d'adultes, après avoir fondé les deux postes de Tan Phu et de Vinh Loc. Mobilisé en 1914, le Père Haloux rentra en sa mission en 1919. Du fait de mauvaises récoltes la famine régnait, ce qui nécessita en agriculture une nouvelle organisation. Sur le Quanglo, nouveau canal qui relie Tralong à Camau, il fut décidé de procéder à la construction de deux ou trois chapelles, ce qui sera la tâche du père Haloux, après son retour de France

afin d'être auprès des personnes travaillant dans les rizières.

Exerçant son ministère dans un pays neuf, il doit compter plus que tout autre sur l'instabilité et la vie nomade de ses ouailles. Les espérances qu'il avait exposées l'année passée ne se sont pas toutes réalisées. En 1921, il écrit : « L'année présente n'a pas donné les résultats sur lesquels je comptais. L'apathie des chrétiens, l'hostilité des païens, le parti pris de certaines familles de rester en dehors des chrétientés, tout cela réuni a causé un certain marasme. La reconstruction des églises de Cai Trau et de Tan phu s'impose car elles menacent ruine ; j'attends des bois du Grand Fleuve, mais quand ils seront arrivés, mes finances seront épuisées et il faudra attendre la prochaine récolte pour entreprendre les travaux ».

En 1922, la construction de deux églises, à Tan Phu et à Cai Trau est en bonne voie. Les récoltes ayant été déficitaires, le nombre de mariages a diminué : beaucoup de jeunes gens ont remis à une année d'abondance cette cérémonie, qui malheureusement n'est pas gratuite. Quand on a une fille à marier, « il faut en profiter pour remonter les finances épuisées ».

Devenu curé de Russey Keo, l'une des quatre paroisses de Phnom Penh en mars 1925 après avoir été à la tête du district de Cai-Trau depuis 1907, il bénit en novembre 1925 à Vinh Loi, l'église dont il avait préparé les matériaux et que prenait en charge le Père Girodet.

En 1928, avec 1 925 fidèles et une église en construction, il a accepté la direction de tout le district de la rive droite du Tonlé Sap et du Grand Lac jusqu'à Pursat.

En 1929, tout en dotant sa paroisse d'une belle et grande église dont la bénédiction solennelle eu lieu le 3 avril, l'Abbé Haloux ne perd pas de vue les immenses besoins de son vaste district. Depuis son arrivée celui-ci s'est agrandi pour s'étendre jusqu'aux provinces de Kompong-Chnang et de Pursat.

En 1930, il est heureux car ses vœux sont exaucés.



Deux nouvelles églises sont construites à Pursat et à Krakor.

En 1931, Russey Keo est de fait la paroisse la plus peuplée des quatre de Phnom Penh. Elle compte alors 2 000 chrétiens dispersés dans un district de 200 km. Le 26 juillet, une coquette église fut bénite à 30 km de Phnom Penh, à Pinhalu, le berceau de l'évangélisation du Cambodge où reposent les premiers pionniers de la foi parmi lesquels se trouvent Mgr Lefèvre mort en 1760 et Mgr Picquel mort en 1771.

En 1934, la population catholique est de 83 740. Le Père Haloux a bon espoir sur le développement de la chrétienté de Pursat. Les pêcheurs ont donc une facilité de plus de rencontrer une chapelle pour prier et un catéchiste pour enseigner chrétiens et païens pendant la saison morte dont ils profitent pour radouber leurs embarcations et leurs filets. Quelques chrétiens de Svai Daun Keo lui demande d'entreprendre la construction d'une église, mais il se heurte à un refus de permis de coupe de bois gratuit qu'on a accordé jusque là à nos églises, ainsi qu'à l'acquisition du terrain pourtant libre, mais il n'est pas homme à reculer devant ce double refus.

En mars 1939, rentré de France, il prêcha la retraite aux Frères catéchistes de l'Annam. C'est alors qu'il reçut de l'Empereur d'Annam diplôme et insigne d'Officier de l'Ordre Impérial du Dragon d'Annam,



Le missionnaire Haloux portant barbe, est assis au milieu des notables cambodgiens (Archives de la famille Haloux de Tinténiac).

en raison de ses services rendus aux Annamites de Cochinchine et du Cambodge.

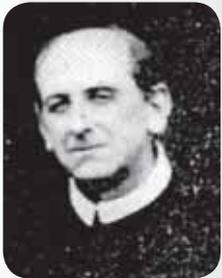
En 1947-1948, il revint de nouveau en France. Il ne connut jamais le chômage, mais poursuivit ses constructions, si bien qu'on estimait en 1955, qu'il avait fondé ou construit une cinquantaine d'églises ou de chapelles.

Il décède le 30 août 1956, âgé de 75 ans, après 51 ans de sacerdoce et d'apostolat.

L'Abbé Pierre TULOUP

Missionnaire Rédemptoriste

Né à Québriac (Travoux) le 16 septembre 1896 – décédé à Cuenca (Equateur) en 1967



Alors qu'il avait deux ans, la famille Tuloup quitte Québriac pour prendre une nouvelle exploitation agricole d'une vingtaine d'hectares au Rocher Aoustin sur la commune de Combourg. La famille comptait déjà huit personnes dont six enfants, tous nés à Travoux.

Ses parents, modestes agriculteurs, avaient seulement le nécessaire pour les besoins quotidiens et l'éducation de leurs enfants. Dépouillés de biens, ils s'efforcèrent de donner à leurs enfants une éducation profondément chrétienne.

« Mon père disait-il, était l'un de ces bretons à l'ancienne dont le trésor principal était la foi. Travailleur infatigable, il ne refusait jamais l'effort, prêt à servir tout le monde. Il était estimé de tous, même de ceux qui ne partageaient pas ses idées et auprès de qui pourtant ils prenaient conseil. »

Le 30 mai 1907, il fait sa première communion solennelle et déjà commença en lui à germer le souhait de devenir prêtre et missionnaire. En 1910, quatre missionnaires rédemptoristes viennent prêcher la mission à Dingé, période qui confirmera son appel au sacerdoce.

Après avoir fait des études de séminariste à Monteron en Belgique, Pierre Tuloup entre dans la Congrégation Rédemptoriste à Glimes en Belgique le 22 novembre 1920. Il est ordonné le 1^{er} octobre 1924 à Valkenburg en Hollande.

Il part en Colombie le 30 juin 1925, puis rejoint Riobamba en 1933 et enfin Cuenca en Equateur en 1936.

Il fut d'abord professeur au petit séminaire rédemptoriste durant 3 ans, puis professeur au grand séminaire rédemptoriste pendant 4 ans, et ensuite directeur spirituel des scolastiques durant 1 an.

Jusqu'en 1960, la Colombie et l'Equateur faisaient partie de la même unité administrative. En 1960, il y eut scission et le Père Tuloup resta fixé dans l'unité de l'Equateur où il résidait (Cuenca).

Il fut également directeur de la confrérie de la Sainte-Famille, confrérie destinée aux époux.

En 1952, il revint en France pour quelques mois afin de revoir les membres de sa famille, ses amis et effectuer un pèlerinage à Rome. Ce séjour lui permit de revoir son ami Lucien Guédé né en 1896 à Dingé, qui avait poursuivi avec lui ses études au Séminaire de Monteron en Belgique et qui changera de destinée après la guerre de 1914-1918.

Le père « Petit Pierre » comme on l'appelait dans la province de Quito, décède le 22 octobre 1967 à 71 ans à Cuenca (Equateur).



Léonie THEBAULT en religion Sœur Marie de Saint-Vivien

Sœur Franciscaine Missionnaire de Marie

Née à Québriac (La Pilais) le 28 janvier 1878 – décédée à Chefoo (Tchéfou) Chine en 1923

Ses parents ont habité le village de Trémagouët.
Elle entre au noviciat des Franciscaines Missionnaires de Marie le 25 mai 1902 à 24 ans.
Le 19 mars 1903, elle prend le nom de Sœur Marie de Saint-Vivien.

Après avoir prononcé ses vœux perpétuels le 8 décembre 1908 à Colombo (Sri Lanka), Sœur Marie de Saint-Vivien reste dans la contrée jusqu'en 1918. A cette époque, les Indes anglaises, la Birmanie et le Ceylan formaient une même province. Puis elle quitte le Sri Lanka pour Coimbatour en Inde.

En 1922, elle part pour la Chine à Chefoo, destinée à un service d'infirmière à l'hôpital fondé par les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie. Malheureusement, ses problèmes de santé ne lui ont pas permis d'exercer vraiment cette activité et malgré une opération, dont elle espérait une amélioration, elle s'est éteinte à Chefoo, maison Saint-Sébastien, en Chine le 30 mai 1923 à 45 ans.

Dans les rares lettres que contient son dossier à la Maison Mère à Rome, elle ne parle pas de ses activités. Toutefois, il est à noter qu'il y a fort peu de chance qu'elle ait été appelée à soigner les lépreux.

La Ville de Tchéfou est située dans la province « Le Shandong », qui signifie « l'est des Montagnes ». Elle est l'une des dix-huit antiques provinces de l'Empire Chinois. C'est la patrie de Confucius. On y rencontre à l'époque dix villes principales (ou fou) et onze villes secondaires (ou tchéou) et 36 millions d'habitants. Si le sol montagneux se prête peu aux grandes cultures, filature et tissage de la soie sont source de richesse, ainsi que les ports de la côte. La province est arrosée par le Hoang Ho, grand fleuve historique du nord de la Chine qui y achève sa course. A quelque distance, au creux du golfe de Petchili a grandi la ville de Tchéfou.

Le père Césaire Tchang, futur évêque est au port pour accueillir les voyageuses le 29 avril 1886 et les conduire à la maison qu'un riche catholique anglais a mis à leur disposition. Très vite une chapelle provisoire y est installée et la première messe y est célébrée le 20 mai 1886.



Tout de suite les arrivantes se sont mises à l'étude du chinois, aidées par quatre jeunes laïques de la mission appelées « vierges ». Il faut songer à rendre la maison si gentiment prêtée. L'installation va se faire au bord de la mer, en concession française, à la condition d'y construire un hôpital pour les marins. Là vont grandir et coexister deux grands centres d'œuvres, Tchéfou Saint-François (couvent et pensionnat puis noviciat) et Tchéfou Saint-Sébastien fondé en 1891 (hôpital avec section gratuite pour les pauvres, dispensaire, orphelinat, crèche, école chinoise, atelier : tout un village). En 1906, s'y ajoute cette fois dans les environs de la ville et parmi les pauvres Tchéfou Saint-Antoine (petit hôpital, dispensaire, léproserie, école primaire atelier).

En 64 ans d'histoire, les maisons de Tchéfou verront bien des passages de sœurs en route vers les missions de l'intérieur, à commencer par les fondatrices de Mongolie et celles de Tai-Yaun-Fou à la fin du XIX^e siècle.

D'année en année, la présence franciscaine restera joie et soutien dans un commun apostolat, jusqu'à ce 21 novembre 1947 où seront emmenés prisonniers, premiers d'une longue liste, le Père Louis-Marie Frédérique, Sœurs Marie Ina et Marie Ko-gai-dje-Mou, arrêtés par le nouveau régime communiste.

A suivre...

Sources :

- Archives des Missions Etrangères à Paris.
- Archives de la Maison des Petites sœurs des Pauvres à Saint-Pern.
- Archives du foyer des Missions Rédemptoristes de Champagne à Mont d'Or (Rhône).
- Archives de La Sainte Famille de Bordeaux à Saint-Mandé (Val de Marne)
- Archives de La Maison Généralice des Franciscaines Missionnaires de Marie à Rome (Italie).
- Archives de l'Archevêché du Diocèse de Rennes.
- Jeanne Jugan fondatrice de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres de Mgr Francis Trochu, publié en 1961.
- Histoire Missionnaire du Diocèse de Rennes de Joseph Michel, Editions Alsatia de Paris – 1938.
- Archives personnelles des descendants des Familles Haloux et Mme Ollivier fille d'Angèle Tuloup.
- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine et archives communales de Québriac.



Les après-midi récréatifs Un très bon bilan

Les habitudes sont prises et maintenant nous nous retrouvons à 16 voire 20 personnes autour des jeux proposés par Bénédicte.

pour septembre nous gardons le même lieu salle de la Nouasse, le même horaire 14 h 15 à 16 h 15.

Attention changement de jour pour la rentrée nous nous retrouverons désormais le 2^e jeudi du mois.

Dates :

- jeudi 11 septembre ;
- jeudi 9 octobre ;
- jeudi 13 novembre ;
- jeudi 11 décembre.



Organisés par le CCAS avec la ludothèque Au Bois des Ludes, les Après-Midi récréatifs s'adressent à tout le monde dans une ambiance bon enfant !!!

Dès septembre venez nous rejoindre !!

Bon été.

La livraison du village du Courtil Noë Prévue courant mai 2015

Le CCAS et Néotoa ont organisé une réunion d'information sur le futur Village du Courtil Noë vendredi 20 juin à la salle de la Nouasse.

Il comprendra douze logements locatifs, huit T2 et quatre T3, tous de plain-pied. Une salle de convivialité est également prévue au cœur du village. Les locataires pourront ainsi profiter d'activités, de rencontres intergénérationnelles, de repas pris en commun avec leur famille. Le CCAS a prévu d'embaucher une personne qui sera chargée de l'animation et de la vie au quotidien.

Ces maisons sont destinées aux personnes âgées valides de plus de soixante ans, seules ou en couple, ainsi qu'aux personnes handicapées. Elles ont le statut de logement social, accessibles sous conditions de ressources.

Les dossiers peuvent être retirés dès à présent à la Mairie de Québriac.

N'hésitez pas à vous rapprocher du CCAS pour toute information complémentaire.



Le CCAS de Québriac

Le traditionnel repas du CCAS aura lieu le dimanche 26 octobre 2014.
Prenez bien note...

Hommage aux Mamans

Chaque année à Québriac, les jeunes mamans de la Commune sont mises à l'honneur à l'occasion de la fête des mères ! C'était une nouvelle fois le cas samedi 24 mai à la Salle de la Nouasse.

Le CCAS et la municipalité ont rendu hommage aux nouvelles mamans de l'année avec cette année une mention supplémentaire aux doyennes de l'évènement: Renée Boissier, Germaine Tavernier, Elise Briot et Madeleine Béon.

Cette rencontre a été à l'image du village : un rendez-vous intergénérationnel où le plaisir d'être ensemble a été mis à l'honneur.

Pour cette occasion et pour le grand plaisir de tous, les marionnettes de l'espace jeux « La Récré des Pitchouns » se sont animées au son de la musique tandis que les jeunes danseuses du Cercle d'Ille-et-Rance ont évolué sur les airs d'accordéon joués par Julien.

De quoi réjouir les cœurs et les esprits des petits et des grands.

Puis, quelques enfants, souvent très émus, ont montré l'attachement qu'ils portent à leurs mamans en leur offrant un joli poème animé.

Avant de partager ensemble le verre de l'amitié, une plante fleurie et une rose ont été offertes par la municipalité à toutes les mamans ainsi honorées.

Autant de petites attentions qui ont fait de cette matinée une fête des mères remplie de tendresse et de rires.



Doyennes, jeunes mamans et bébés 2013/2014 honorés.



L'école en sortie...

Grâce à l'APE et à la mairie qui financent respectivement les sorties et le transport, les élèves ont pu profiter de plusieurs sorties.

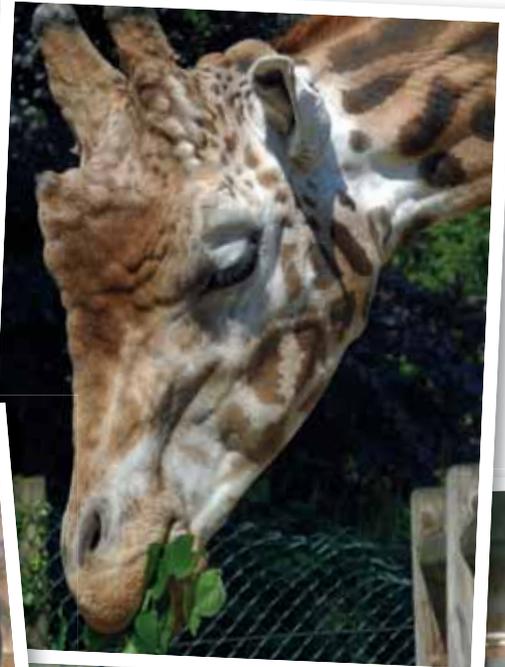
Les classes de Cécile et Chantal se sont rendues au zoo de la Bourbansais à Pleugueneuc le 13 juin.

Les classes de Corinne et Chantal ont bénéficié de 4 séances de gymnastiques à Saint-Domineuc.

Les GS, CP et CE1/ CE2 sont allés à Saint-Just le 17 juin. Au programme : allumage du feu, évolution des outils, visite des alignements de menhirs, fabrication de petits objets (parure en schiste...).

Les classes de CE2, CM1 et CM2 ont pu admirer un spectacle au Triangle à Rennes le jeudi 22 mai dans le cadre du projet hip-hop. Ils se sont également rendus à Essé sur le site de La Roche aux fées puis à Enigmapark. Les classes de Laëtitia et d'Audrey sont également allées à la maison des écluses le 18 avril.

Les CM2 sont allés au Mémorial le 26 mai dernier.



Installé depuis 2006 au cœur du village, cet espace de 130 m² abrite aujourd'hui plus de 4500 documents enrichis régulièrement avec des documents de la Médiathèque Départementale. En 2011, la bibliothèque élargit ses collections avec la constitution d'un fond de DVD.

Même sans être inscrit, vous êtes le bienvenu à la bibliothèque. Des places assises sont à votre disposition pour lire en toute tranquillité.



L'Espace Presse

18 revues couvrant différents thèmes.
Au rez-de-chaussée: revues pour les tout-petits et les adultes.
Au 1^{er} étage: revues pour les enfants et adolescents.



Les DVD

Le fond se compose principalement de DVD de fiction : films d'animation pour enfants et adultes. Vous pouvez également trouver des films documentaires. En plus des DVD que vous trouverez sur place, vous avez accès au fond de DVD de la Médiathèque Départementale sur simple réservation.



La littérature Jeunesse

Au rez-de-chaussée : l'espace des tout-petits : comptines, livres à toucher, livres cartonnés, imagiers...
Au 1^{er} étage : pour les plus grands : albums, premières lectures, contes, romans, livres lus, livres jeux, livres en anglais...

Les nouveautés et les sélections du comité de lecture « Kidélire » sont présentées sur les tables. Retrouvez les « coups de cœur » de ce comité composé de jeunes entre 8 et 12 ans sur le site internet de la bibliothèque.



La littérature adulte (rez-de-chaussée)

Des sélections sur différents thèmes sont régulièrement renouvelées et en présentation à l'entrée. Vous y trouverez également, les sélections du comité de lecture qui se réunit 3 à 4 fois par an. Les fonds langues étrangères de la Médiathèque Départementale sont accessibles sur simple demande.



L'Espace documentaire (au 1^{er} étage)

Commun aux adultes et aux enfants, 1 000 ouvrages couvrent tous les domaines de la connaissance. Vous avez également accès aux fonds touristiques de la Médiathèque Départementale (réservation à l'accueil).



Lectures

Christiane propose une Pause Lecture tous les derniers vendredis du mois de 11 h – 11 h 45 adressée aux jeunes de 0 à 3 ans - ouvert à tous. Accueil des enfants de la halte garderie Trampoline. Accueil des classes de maternelle (MS et GS).



Les bandes dessinées

Au rez-de-chaussée : l'espace adulte.
Mezzanine : bandes dessinées et mangas pour tous.



Manifestations

Le printemps des poètes.
La semaine de l'enfance.

Mardi et vendredi 16 h 30 – 18 h 30
Mercredi 15 h – 17 h
Samedi 10 h – 12 h 30
Attention : durant les vacances scolaires ouverture uniquement les mercredis et samedis.
Prêt GRATUIT.

Bibliothèque « Je, tu, lis... »

14 rue de la liberté

35190 - Québriac

02 99 68 11 64 / jetulis@quebriac.fr

Site : <http://quebriac.agate-sigb.com>

Et si vous avez un peu de temps, venez renforcer l'équipe des bénévoles ! ce sera avec grand plaisir.



Le Cercle d'Ille-et-Rance Danses traditionnelles Bretonnes et Celtiques

Un premier semestre 2014 actif

Année bien commencée avec notre réveillon de passage, bonne humeur, convivialité et joie, n'est-ce pas formidable en cette période difficile...

Nos Fest-Noz, Fest-deiz, contes et théâtre en gallo ont connu un franc succès et nous ont bien occupés. De nombreuses animations diverses et des soirées inter - groupes très conviviales et appréciées ont égayé ce début d'année.

Nous avons vécu un temps fort avec le festival Dans' à st Aubin du Cormier regroupant toutes les catégories enfants, ados et adultes du département.

Des moments intenses de préparation mais que d'émotions et satisfactions à l'arrivée.

L'année se poursuit avec un programme bien rempli au cours de l'été.

Les rassemblements enfants s'arrêtent le 6 juillet avec en apothéose le festival de la Saint-Loup enfants et ados à Guingamp.

Le 3 août à Guipel Fête de la moisson Défilé et scène avec les adultes, les ados et enfants disponibles.

Les activités du groupe animations restent soutenues puisque nous renforçons un groupe de Saint-Malo (défilé et chorégraphie) lors du festival folklore du monde le 13 juillet à Saint-Malo.

Comme l'an dernier, nous participons au collectif départemental avec 9 danseuses et danseurs beaucoup de préparation mais tellement épanouissant, avec de belles sorties :

- mercredi 16 juillet, Rennes jardins du Thabor à partir de 20 h spectacle scénique.
- 15 août, Fêtes d'Arvor à Vannes, scénique et défilé.
- 17 août, Festival de la Saint-Loup à Guingamp.

Début septembre, nous prévoyons de participer aux forums d'asso du voisinage afin de promouvoir nos activités.

L'association est ouverte à tous, débutants, danseurs confirmés et animations pour ceux qui le souhaitent.

Nous avons un groupe Ados et jeunes adultes d'un très bon niveau nous souhaitons le renforcer afin d'accéder à de nouvelles prestations. Toutes les personnes intéressées par ce projet sont bienvenues. Nous pensons particulièrement à tous les jeunes et



moins jeunes formés au cercle pendant bientôt vingt ans. Nous manquons particulièrement d'hommes, certaines prestations spécifiques en exigent un certain nombre.

Nous faisons appel à tous les musiciens de musique traditionnelle ou ressentant la fibre trad pour nous rejoindre et tout d'abord fonder une amicale pour le maintien et développement de la musique traditionnelle. Si certains d'entre vous veulent aller plus loin, comme jouer lors de nos soirées danses ou accompagner le groupe animation, nous serons ravis.

2015, vingt ans de Création du Cercle, cela se fête. Nous vous espérons nombreux pour cet évènement. D'ores et déjà, nous invitons tous les anciens adhérents du cercle, (jeunes et moins jeunes) à en parler et prendre contact afin de préparer de belles retrouvailles.

La reprise est prévue pour tous, le vendredi 12 septembre :

- enfants 17 h ;
- ados : 19 h ;
- adultes 20 h 30.

L'horaire des enfants risque de changer afin de s'adapter aux nouveaux rythmes scolaires.

Accordéon le mardi :

- 20 h débutants ;
- 20 h 30 confirmés.

Nous sommes ouverts à vos propositions. Bonnes vacances à toutes et tous

R. Portier

Contact : 06 10 28 58 94 ou 02 99 68 08 69
Mail : isa.bella@free.fr



Les Touch'à'Tout activités manuelles pour enfants de 6 à 14 ans



La 13^e saison des Touch'à'tout s'achève... Dix enfants de Québriac et des communes environnantes ont participé aux séances de travaux manuels. Des petites mains très créatives n'ayant pas peur de mettre la main à la pâte ou plutôt dans la peinture et la pâte à joint de mosaïque!!! Peinture, couture, dessin, sculpture et bricolage en tout genre ont été au programme des Touch'à'tout cette année!!

Les séances reprendront en septembre, un samedi sur deux de 10 h à 12 h, à la salle polyvalente de Québriac.

Attention, comme chaque saison les places sont limitées : 10 enfants seulement ! N'hésitez pas à me

contacter pour les pré-inscriptions. La cotisation annuelle s'élève à 40 €. Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été...

Carole

Contact : 06 63 24 37 23
touchatout35@gmail.com - page Facebook

Mairie de Québriac Enfance jeunesse

Mairie Québriac Enfance - Jeunesse



Ensemble Contre la Muco : 10^e virade cette année !

Comme chaque année paire, l'association ECM organisera en 2014 une Virade de l'Espoir sur le site de la Nouasse. Avec une particularité cette année : pour les plus anciens d'entre nous, ce sera la dixième édition !

Certains se souviennent de la première Virade locale, organisée près de l'écluse du Pont-à-l'Abesse à Tinténiac. Nous étions une dizaine, famille et amis, à vouloir faire « quelque chose » à notre niveau pour lutter contre la mucoviscidose. C'était en 1998, et à l'époque on parlait pour les patients atteints d'une espérance de vie de l'ordre de 35 ans... On parlait beaucoup de thérapie génique « en ce temps là », et cette première édition avait permis de récolter un peu plus de 30000 F !

Depuis, beaucoup de choses ont changé, des volontaires nous ont rejoints, d'autres nous ont quittés, mais il reste au-delà des souvenirs la volonté

de vaincre un jour cette maudite maladie. La thérapie génique n'a pas encore donné les résultats espérés, mais d'autres pistes de recherche sont apparues et commencent à donner le jour à de nouveaux médicaments, qui attaquent enfin la cause profonde de la maladie. Et ce n'est qu'un début.

Vous pourrez donc venir nous rejoindre le 28 septembre, et retrouver les activités habituelles : baptême de 4x4 et de quad, balade moto, et aussi pour la première fois cette année une démonstration de dressage canin. De nombreux autres stands seront présents, et vous aurez bien sur la possibilité de vous restaurer sur le site.

Souhaitons que le ciel nous offre une fois de plus une de ces belles journées d'arrière saison dont il a le secret, afin que vous puissiez profiter nombreux de cette belle journée de solidarité.

Michel Lebulanger



Queb'Rando

Queb rando organise sa manifestation annuelle le 7 septembre 2014. Randonnées pédestres accompagnées sur Québriac départ 9 h 15 et 14 h de Percotte. Pour la randonnée équestre départ 9 h de Percotte (étang des Noës).

Restauration possible sur place. (grillades, galettes saucisses, gâteaux...).

Fléchage à partir du bourg.

Renseignements : 06 31 81 93 15



Halte Garderie - « Trampoline »

La Halte Garderie associative « TRAMPOLINE », située derrière l'école de Québriac accueille les enfants de 4 mois à 4 ans, le lundi après-midi de 13 h à 18 h et du mardi au vendredi de 8 h à 18 h.

Les enfants peuvent être accueillis à la demi-journée ou à la journée avec repas.

Les journées sont animées par une équipe de professionnelles de la petite enfance : éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture et assistantes de halte.

Différentes activités sont proposées aux petits : comptines, lecture, gommettes, peinture, musique, jeux moteurs...

Les enfants font leurs premiers pas vers la vie collective, ils apprennent à se séparer en douceur de leurs parents.



Le Halte Garderie est un mode d'accueil ; quelques places sont encore disponibles pour la rentrée de septembre 2014.

Contact : Halte Garderie Trampoline
30, rue de la Liberté - 35190 Québriac
Tél : 02 99 23 08 92

*La Directrice de la Halte Garderie,
Madame Odile GIRARD.*

Comité des fêtes du Grand Bois

Notre traditionnelle pêcheur du 8 mai s'est déroulée comme à son habitude dans la bonne humeur. 35 pêcheurs étaient au rendez-vous ce qui est encourageant.

Toutes nos félicitations aux pros et aux chanceux ! Tous nos remerciements à nos bénévoles dont nos sympathiques « grilleurs ».

Nous vous donnons rendez-vous pour notre traditionnelle fête du **15 août** prochain.

Matin :

- Pêcheur Etang des Etanchets, engagement 7 h 30 ;
- Vide Grenier toute la journée aux abords de l'étang dès 7 h ;
- Buvette et restauration.

Contact Vide Grenier :
Virginie : 06 33 76 66 11
Carine : 06 08 04 20 88

Après-midi :

- Courses Cyclistes ;
- Animations ;
- Buvette et restauration.

N'oubliez pas de réserver vos places pour le repas du soir auprès de Marie-Annick au grand Bois.
Tél : 02 99 68 01 28.

Espérant vous y voir nombreux.
À bientôt et bonnes vacances.

Amicalement, le bureau



Badaboum

L'espace jeux Badaboum fonctionne au complet. Les enfants adorent s'y retrouver pour s'amuser, rire, chanter, danser, écouter des comptines, faire des activités etc. avec la présence d'une animatrice (Élodie) qui est arrivée à l'espace jeux le lundi 12 mai 2014. Élodie s'est très bien intégrée et a su prendre sa place au milieu des enfants et adultes.

Le samedi 14 juin nous avons fait notre fête de fin d'année de l'espace jeux l'association lire et délire nous a présenté une lecture animée qui a été très appréciée par les petits et grands.

À la rentrée, l'espace jeux rouvrira ses portes le **lundi 8 septembre** avec la présence d'Élodie.

Bonnes vacances à tous.



La ludothèque Au Bois des Ludes

Après deux années passées dans un bâtiment modulaire mis à la disposition de l'association par la Communauté de communes de la Bretagne romantique sur Québriac, Au Bois des Ludes est de retour sur Tinténiac, avec un local dédié au sein de l'école de musique, place Ille-et-Donac.

Nouveaux locaux donc, et aussi nouveau statut : la ludothèque a obtenu au 1^{er} janvier 2014 l'agrément « Espace de Vie sociale » par la CAF d'Ille-et-Vilaine. Il s'agit d'une belle reconnaissance du travail mené depuis presque 10 ans déjà par l'association sur le territoire autour du lien social et intergénérationnel, via l'activité ludique. Nous souhaitons développer encore et toujours nos initiatives ludiques à destination de tout public et sommes à votre écoute pour toute suggestion en ce sens.

Au Bois des Ludes organise des soirées jeux à destination des familles, des adolescents et des adultes, des après-midi récréatives pour tout public, des animations thématiques familiales, des randos ludiques, des Ludolires en partenariat avec les bibliothèques et médiathèques de notre territoire et soutenus par la Communauté de communes, des Ludominos et des Mercreludis des petits soutenus par le SIVU Anim'6, des Bébé Bouquine et Joue avec la médiathèque des Forges... et bien entendu, nous proposons des permanences pour venir jouer sur place et emprunter !

Ouverture de la ludothèque durant tout le mois de juillet :

- mardi, 10 h - 11 h 30 ;
- mercredi, 17 h - 19 h ;
- vendredi, 17 h - 19 h.

Puis, dès la rentrée, de nouveaux horaires pour mieux vous satisfaire ! Ils seront à consulter sur le site internet, dès début juillet.



Au sein de la ludothèque, vous pourrez découvrir ou redécouvrir plus de 2 000 références de jouets et jeux de société ainsi que 130 jeux surdimensionnés.

Durant les vacances d'été, un Atelier Objectif Lude Vacances, le mercredi 16 juillet, de 14 h à 16 h, à la ludothèque : nous partirons à la découverte de jeux d'ambiance, pour bien rigoler pendant l'été. Cette animation est soutenue par le Réseau Parentalité de la CAF 35. Inscription obligatoire. Jeux + goûter. 2 €/enfant et gratuit pour les parents. Nombre de places limité.

**Pour tout renseignement :
aiboisdesludes@wanadoo.fr ou 02 99 54 98 99.**

En pratique, l'adhésion à l'association est de 15 € pour une année, de date à date, pour toute la famille. Le prêt de jeu a un coût variant de 0,7 à 1 €, selon la formule de prêt choisie. Un chèque de caution de 80 €, non encaissé, vous est demandé à l'inscription.

Au plaisir de vous accueillir, autour d'un jeu !
Ludiquement.

Toute l'équipe d'Au Bois des Ludes.



Club du 3^e âge

Notre club se porte bien avec 85 adhérents.

Les activités sont toujours appréciées (marche, boules, belote, scrabble).

Notre pique-nique annuel a eu lieu le 24 juin 2014, et le repas association loisirs plein air le 2 juillet.

Notre concours de belote aura lieu le 17 novembre 2014.

Bon vent à notre club et bonnes vacances à tous.



C.A.T.M.



Le mois de mai a été riche en manifestations. La commémoration de l'Armistice a rassemblé cette année, les aînés et les enfants, tout le monde a participé, merci aux québriacois pour leur présence. « Il faudra agrandir la salle de la mairie ! » Le méchoui « breton » a été une réussite, merci aux bénévoles, félicitations aux pêcheurs et bravo aux footballeurs. Nous souhaitons que beaucoup se souviendront de cette journée, tant pis pour les absents...



Étoile sportive Québriacoise Section football

La saison 2013/2014 s'est achevée par l'assemblée générale qui avait lieu le vendredi 13 juin. Nous déplorons une nouvelle fois le nombre insuffisant de participant à ce bilan de fin d'année qui est un moment d'échange très important entre les joueurs, les parents et les dirigeants. L'assemblée générale a été l'occasion de remercier l'ensemble des bénévoles qui participent tout au long de la saison au bon fonctionnement de l'association tant au niveau sportif que des manifestations. Le bilan sportif : Comme on l'avait pressenti en septembre, la saison a été très difficile pour nos équipes seniors. L'équipe A sauve sa place en D3 à la dernière journée et se classe 9^e et l'équipe B termine 6^e en championnat D5. Pour ce qui est des équipes jeunes, les U17 terminent 8^e de leur championnat, les U15 dernier, les U13 finissent premier et monte à l'échelon supérieur. Pour les U11, l'équipe se classe 4^e. Les U8 et U9 se sont bien comportés lors des différents plateaux et leur saison s'est clôturée le dimanche 8 juin par la journée nationale des débutants avec la participation de près de 3 000 enfants et pour les U6/U7, la saison s'est terminée à Epiniac le 14 juin dernier. On peut être satisfait d'une forte participation aux entraînements pour les équipes jeunes sous l'encadrement de Stéphane LOISEL et de

Avis à la population

Cette année 2014 est marquée par les commémorations liées au centenaire de la 1^{re} guerre mondiale. Ce terrible conflit a tué près de 1,5 millions de français sur les différents champs de bataille. Chaque famille a été concernée par la mort d'un proche, par le retour d'hommes blessés ou mutilés. Ensuite, la plupart de ces hommes ont tenté d'oublier l'horreur des combats. Notre objectif est au contraire de ne pas oublier. Pour cela, nous avons besoin de vous pour nous faire partager l'histoire d'un membre de votre famille qui a participé à la guerre 14/18, en collectant les documents que vous pouvez détenir (livret militaire, courrier, photographies, etc.). Une fois numérisés, les documents récupérés permettront d'enrichir un livre que nous projetons d'édition sur ce conflit voire de réaliser une exposition sur ce thème dans les prochaines années. Merci de contacter M. Jean-Claude Dragon (02 99 68 04 44) ou Erwan Fontaine (02 99 23 08 42) pour obtenir de plus amples renseignements.

Le bureau



bénévoles du club. Ce qui est tout à le contraire pour les équipes seniors avec une participation insuffisante.

Nous pouvons être satisfait d'un bon bilan pour notre tournoi du 31/05 dernier avec la participation de 21 équipes et pour une fois sous un temps clément. L'ensemble de l'association se joint à moi pour remercier les sponsors pour leur contribution tout au long de la saison.

L'élection du bureau n'a pas connu de grand bouleversement avec les arrêts de Hervé Heslan qui reste néanmoins coach des U13, Dominique Bouttier et Rémi Delahais et les arrivées de Mathieu Monmeyer et Adrien Boucher.

La saison vient de se terminer et nous travaillons activement à la préparation de la saison à venir.



Les projets d'équipes pour la saison 2014/2015 sont les suivants :

- 1 équipe U6/U9 ;
- 1 équipe U11 ;
- 1 équipe U13 ;
- 1 équipe U15 ;
- 1 équipe U17 ;
- 1 équipe U19 ;
- 2 équipes Seniors ;
- 1 équipe Vétérans (en entente avec Dingé).

La reprise d'entraînement par catégorie :

- Vétérans - Senior - U19-U17 : mardi 12 août à 18 h puis tous les mardis et jeudis de 18 h à 20 h ;
- U15-U13 : mercredi 27 août de 16 h à 18 h ;
- U8-U11 : mercredi 3 septembre de 14 h à 16 h.

Suite à un changement d'organisation au district, je rappelle que les demandes de licences sont à retourner (signée par le médecin) au plus vite accompagnées d'une photo d'identité, d'une adresse mail valide et du règlement au plus vite à Guillemot Stéphane, 22 Rue de la Liberté 35190 Québriac.

Tarif licence saison 2014-2015 (identique à 2013/2014) :

- U6 à U9 (2002-2004) : 40 € ;
- U10 à U13 (1998-2001) : 45 € ;
- U14 à U17 (1994-1997) : 50 € ;
- U18 à Vétérans : 60 €.



Pour tout complément d'information ou demande d'inscription, contactez :

- Section jeunes : BECQUET Philippe 07 86 50 63 01 ;
- Section senior : GUILLEMOT Stéphane 06 59 16 80 21 ;
- Section Vétérans : LARDOUX Patrice 06 87 12 74 88.

Mon équipe dirigeante se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances.
Sportivement.

Le président, PINSARD Jean-René

**A noter sur vos calendriers :
4 octobre 2014, soirée choucroute.**



Les associations communales

Associations « enfance, jeunesse »

Association Les Touch'a'tout
(ateliers créatifs et artistiques pour les enfants)

Présidente : Carole Dez
Tél. 06 63 24 37 23

Association « Badaboum »
Présidente : Fabienne Fissot
Tél. 02 99 68 19 06

**Syndicat intercommunal
Anim'6 enfance - jeunesse**
Karine Clouard
Tél. 02 99 23 00 59

Halte garderie « Trampoline »
30 rue de la liberté 35190 Québriac
Tél. 02 99 23 08 92

Associations « sportives »

Étoile Sportive Québriacoise
(section football)
Président : Jean René Pinsard,
Tél. 02 99 45 70 68

**Association Les Archers de la Bretagne
Romantique**
Président : Yannick Le Dréau,
Tél. 02 99 23 01 94

Gymnastique Volontaire
Présidente : Magali Paris,
Tél. 02 99 68 15 91

Associations « solidarité, éducation, santé »

**Association Québriac/Marpod
(Roumanie)**
Président : Patrick Boissier,
Tél. 02 99 68 12 22

**Amicale des Parents d'Élèves
de l'École de Québriac**
Président : Pierre Chapa,
Tél. 02 99 68 04 49

A.C.P.G./C.A.T.M.
Président : Jean-Claude Dragon,
Tél. 02 99 68 04 44

Association « Ensemble contre la Muco »
Président : Michel Lebulanger,
Tél. 02 99 39 85 81

Associations « culture, loisirs »

Association « Au bois des Ludes »
(Ludothèque)
Président : Yann Broband,
Tél. 02 99 23 05 53 (contact Stéphane Chevreau)

**Syndicat Intercommunal de Musique
(S.I.M.)**
Vincent Delarose
Tél. 02 99 68 08 78

Association Queb'Rando
(randonnées pédestres et équestres)
Présidente : Louissette Adler-Le Cam
Tél. 06 31 81 93 15

Le Cercle d'Ille-et-Rance
(Danses de Haute et Basse Bretagne)
Président : Roger Portier,
Tél. 02 99 68 02 82

Club des Retraités
Président : Jean Guillemer,
Tél. 02 99 68 13 04

**Association Communale de Chasse Agréée
(A.C.C.A.)**
Président : Eugène Lamarre,
Tél. 02 99 68 09 00

Association « Québriquad »
Président : Jean-Michel Guilleux,
Tél. 02 99 45 22 08

**Comité de jumelage de Tinténiac
et du Pays de la Donac**
Présidente : Anne Garel Thomas,
Tél. 06 82 63 91 44

Autres associations

Comité des fêtes du Grand-Bois
Présidente : Marie-Annick Robert,
Tél. 02 99 68 01 28

Association « Noël à l'Ormel »
Présidente : Marie-Madeleine Berhaut.

L'Entente Québriacoise
Président : Patrick Boissier,
Tél. 02 99 68 12 22



Permanences du Maire et des Adjointes

M. Armand Châteaugiron Maire	Finances – Economie Urbanisme – Habitat Infrastructures	Vendredi (sur rendez-vous) Samedi 11 h à 12 h
M ^{me} Marie-Madeleine Gamblin 1 ^{re} adjointe	Affaires sociales Petite enfance Personnes âgées	Sur rendez-vous (*)
M. Louis Denoual 2 ^e adjoint	Voirie et réseaux Bâtiments communaux Environnement	Mardi 9 h à 11 h Et sur rendez-vous (*)
M ^{me} Angélique Lebreton 3 ^e adjointe	Affaires scolaires	Sur rendez-vous (*)
M. Patrick Boissier 4 ^e adjoint	Vie associative Sport - Loisirs - Culture Fêtes et cérémonies	Sur rendez-vous (*)

* s'adresser au secrétariat de la mairie.

Mairie

Adresse : 5, Rue de la Liberté - 35190 QUÉBRIAC
Tél. 02 99 68 03 52 - Email : mairie@quebriac.fr

Ouverture de la Mairie du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h.

Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à consulter le site
de la mairie :

www.quebriac.fr



Renseignements utiles

Assistance sociale du secteur : *sur rendez-vous - Contacter le C.D.A.S à Combourg*

Centre Départemental d'Action Sociale (C.D.A.S) :
Square Émile Bohuon – COMBOURG – Tél. 02 99 73 05 69

ADMR : 2, avenue des Trentes – TINTÉNIAC
Service Personnes Agées : 02 99 68 06 57 - Service Famille : 02 99 23 03 12

Pôle Emploi : 3, Rue de la Mairie – COMBOURG – Tél. 02 23 16 45 45

Déchetterie : Route de Bazouges-sous-Hédé – TINTÉNIAC
Horaires : Lundi au vendredi de 13h30 à 17h15 - Samedi 9h / 11h45 et 13h30 / 17h15



BERHAULT Didier

Artisan depuis 1987
Menuisier - Ébéniste
Fabricant - Installateur
Cuisines - Bains - Dressing

Malnoë 35190 QUÉBRIAC
06 78 24 66 94
02 99 23 08 62
didierberhault@laposte.net

emeé Saint-Malo



Le P'tit Plus

ALIMENTATION GENERALE & Produits locaux

Karine Lebulanger

09 51 01 82 02 – 06 86 22 19 51

leptitplusquebriac@free.fr

34, rue de la Liberté – 35190 Québriac
EURL au capital de 5000 € - SIRET : 51227046300015

KABUKI

SPA & Institut



- Soins visages
- Gommages
- Enveloppement
- Modelages Kabuki
- Massages traditionnels
- Manucure
- Maquillage
- Epilations
- Soins pour enfants
- Abonnements
- Chèques cadeaux
- Entrée à l'espace bien-être (piscine/hammam)



Venez découvrir le bien-être à l'état pur !

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h30 - 19h
Jeudi (nocturne) : 9h30 - 21h
Samedi : 9h30 - 18h

Trémagouët, 35190 QUEBRIAC
02 99 39 88 42 contact@kabuki-spa.fr

H2C

Informatique Services

Assemblage PC
Formations
Dépannage et assistance
Installation à domicile
Consommables et accessoires

Michel LEBULANGER

h2c.infoservices@free.fr – www.h2cinformatique.fr

09 50 45 49 84 – 06 77 93 96 82

H2C Informatique Services - 34, rue de la Liberté, 35190 Québriac - www.h2cinformatique.fr
EURL au capital de 5000 € - RCS 518267695 RM35
Déclaration d'activité de formation professionnelle 53 35 09017 35